

Un conseiller d'Arafat assassiné au Portugal

(d'après AFP et Reuter) — Issam Sartaoi, l'un des principaux artisans du dialogue palestinien et le premier représentant (officieux) de l'OLP à prendre part à un congrès de l'Internationale socialiste (IS), a été abattu hier matin de deux balles dans la nuque tirées à bout portant par un assassin solitaire dans le hall de l'Hô-

tel Montechero, à Albufeira, au Portugal, où prenait fin la conférence.

L'attentat, dans lequel le Palestinien Anouar Abou Eishen a été blessé, était aussitôt condamné par l'OLP qui le mettait au compte de « mains manipulées par les Services secrets is-

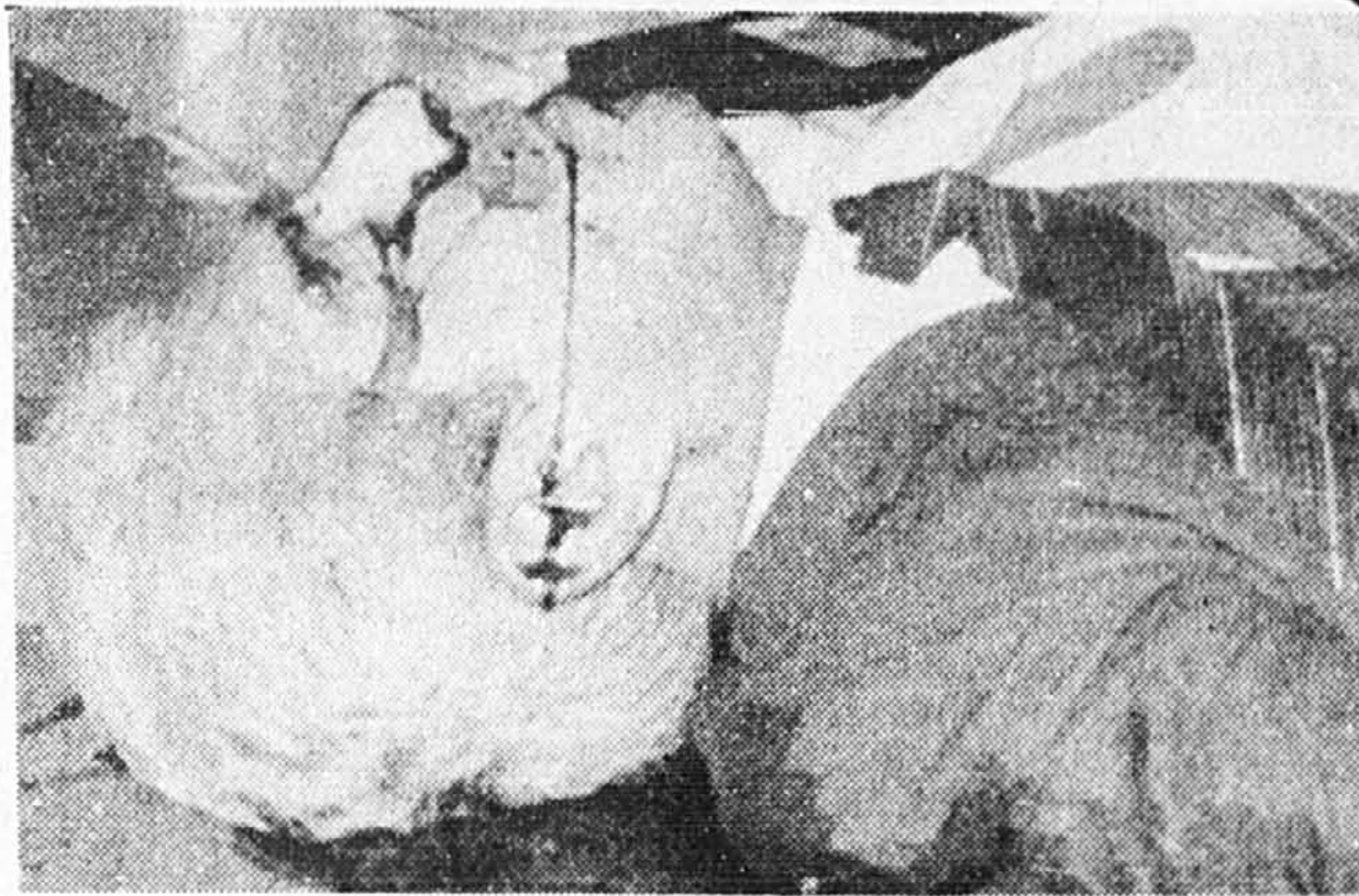
raéliens Mossad », mais, dans un communiqué publié peu après à Damas, il était formellement revendiqué, par le groupe extrémiste palestinien Abou Nidal, exclu du Fath en 1973 et dirigé par Sabri al-Banna.

L'assassin a réussi à prendre la fuite et il était recherché hier soir par toutes les polices de la péninsule ibérique. Tard hier

soir, la télévision portugaise annonçait l'arrestation d'un étranger muni d'un faux passeport marocain et arrivé hier à Lisbonne en taxi après avoir quitté Albufeira dans la matinée.

Le communiqué du groupe d'Abou Nidal, qui accuse Sartaoi d'avoir « trahi la cause

voir **CONSEILLER** en A 2



Le corps du Dr Issam Sartaoi gisant dans une mare de sang, dans le hall de l'Hôtel Montechero, à Albufeira, au Portugal, peu après son assassinat, hier matin, par un tueur non identifié. photo UPI

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: AVERSES, MIN: 4°, MAX: 7°
DEMAIN: NUAGEUX. DÉTAILS PAGE A 2



MONTRÉAL, LUNDI 11 AVRIL 1983, 99^e ANNÉE, n° 83, 56 PAGES, 4 CAHIERS

35 cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45¢

Le Canadien n'a plus rien de «glorieux»



Steve Shutt, Bob Berry et Larry Robinson à Dorval, dans la nuit de dimanche. Fin de saison encore décevante pour les

deux vétérans et l'entraîneur, dont le sort est de plus en plus incertain.

Les joueurs du Canadien sont rentrés à Montréal en pleine nuit, dimanche, accueillis par une poignée de partisans indéfectibles malgré leur ultime défaite subie en soirée à Buffalo.

Un à un, ceux que l'on surnomme les Glorieux ont quitté l'aérogare la tête basse, humiliés de se retrouver en vacances au début d'avril pour une quatrième année d'affilée.

« Nous ne devons pas marcher



BERNARD BRISSET

la tête basse, a pourtant dit le directeur général Irving Grundman immédiatement après l'élimination. Ces gars-là sont tombés la tête haute et même s'ils peuvent être critiqués, ils ont fourni un effort de tous les instants jusqu'à la fin.

L'entraîneur Bob Berry dont l'avenir est de plus en plus incertain, venait également de tenir le même langage devant les journalistes des deux villes.

« L'effort était là, a-t-il admis. Chacun a donné tout ce qu'il avait. »

Equipe ordinaire

Donc, le problème est facile à résoudre. Si tous les joueurs ont donné leur maximum et qu'ils n'ont pas été capables de gagner un seul match contre les Sabres, c'est qu'ils ne sont pas

voir **CANADIEN** en A 2

Autres informations en pages Sports 2 à 5



NORDIQUES

1
BRUINS
2

Québec aussi est éliminé

Après le Canadien, samedi, ce fut au tour des Nordiques de Québec de subir l'élimination, hier soir, au Colisée de la Vieille Capitale, alors qu'ils ont baissé pavillon 2-1 devant les Bruins de Boston. Ces derniers remportent ainsi cette série trois victoires à une... et laissent les amateurs de hockey du Québec sur leur appétit d'une autre coupe Stanley.

page 9

Les Expos se sont butés à Fernando

page 7

CHALLENGER

La navette de retour en parfaite condition

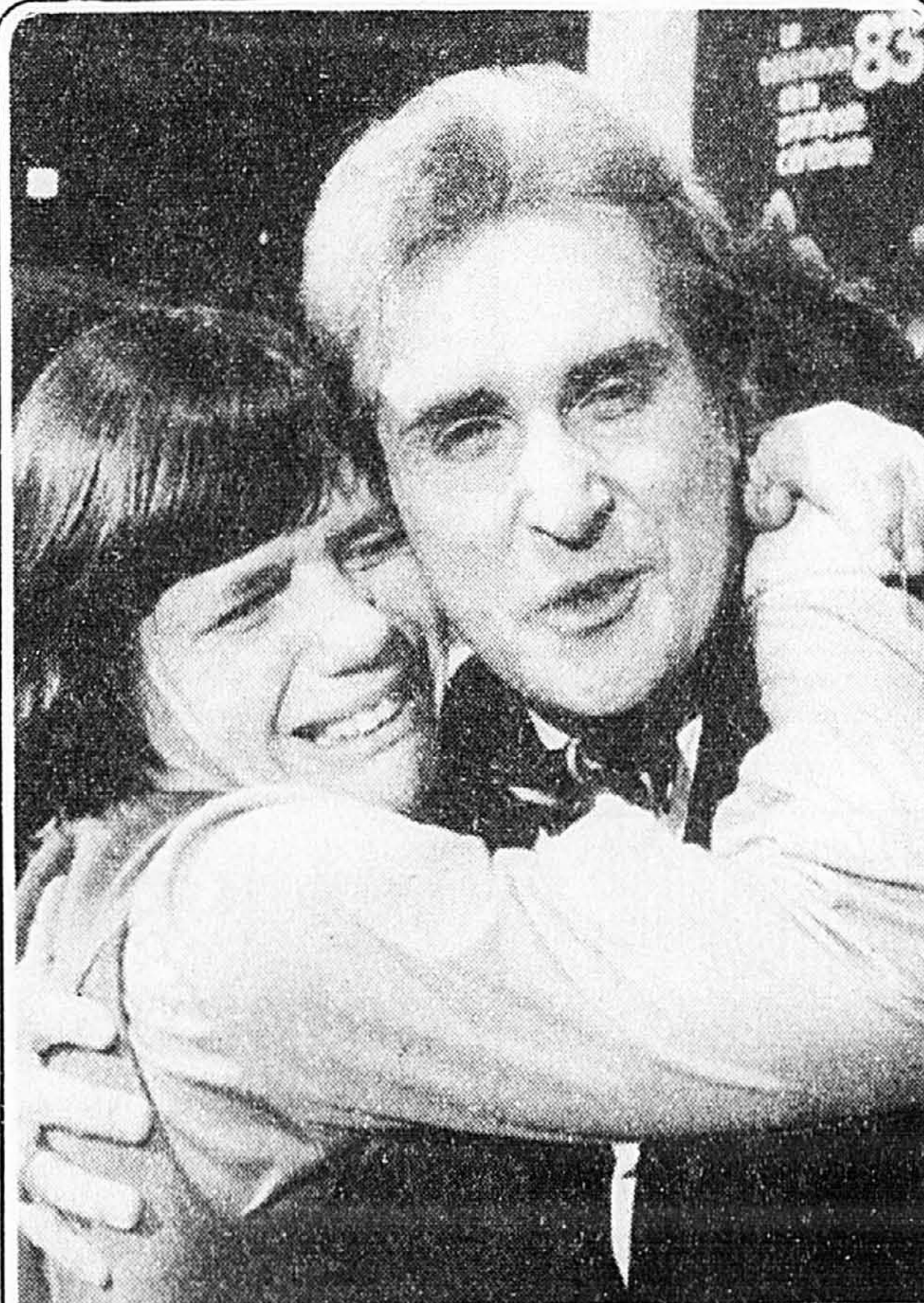
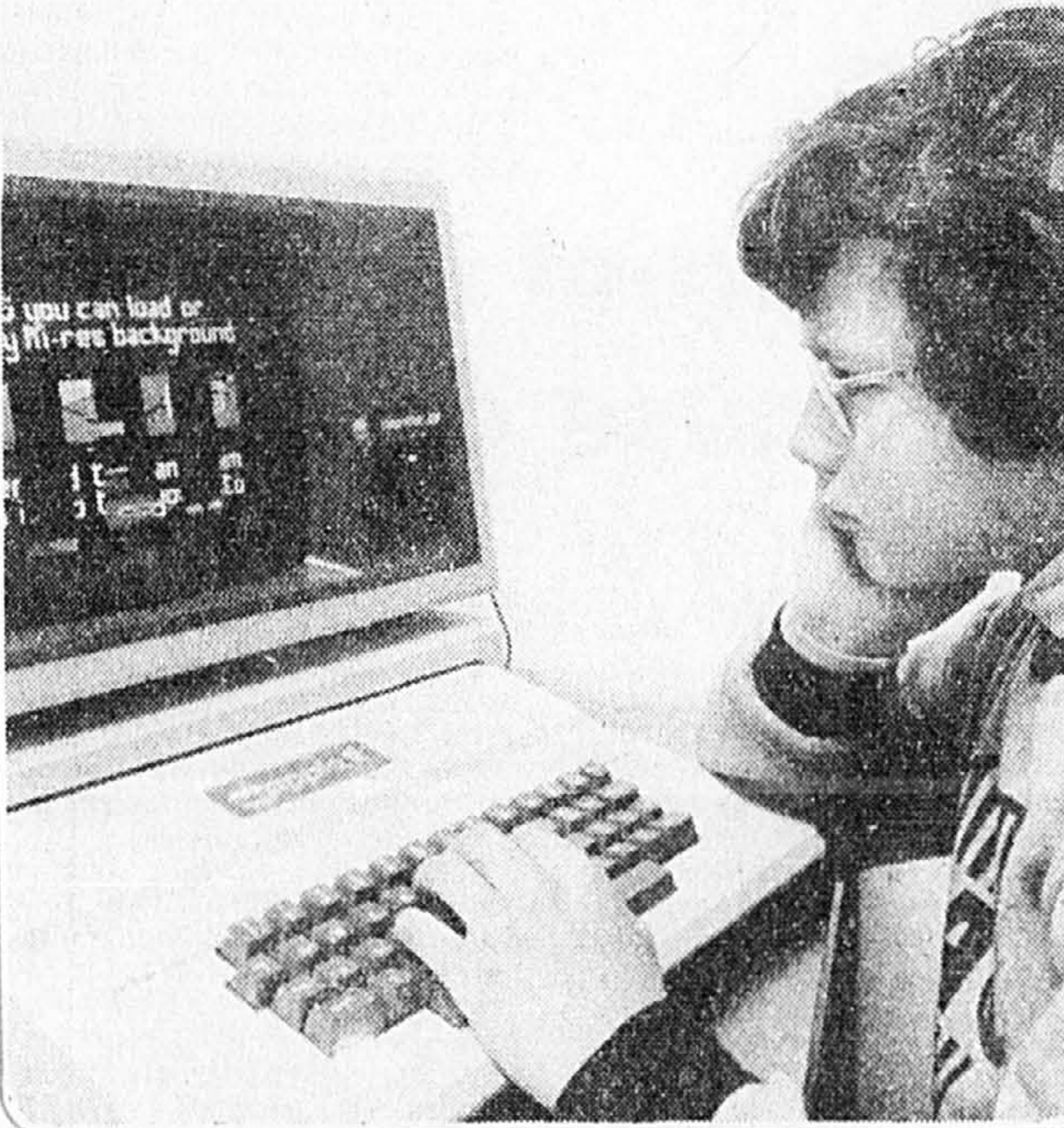
BREF REPOS POUR LES ASTRONAUTES

page A 2

L'ÉCONOMIE

La fièvre des micro-ordinateurs

Alors que la crise a violemment secoué l'activité économique du Québec, les distributeurs de micro-ordinateurs, de périphériques et de logiciels se portent bien. C'est que les Québécois ont, à leur tour, la fièvre des « bits » et des « K ». En deux ans, il s'est vendu dans la province quelque 35 000 micro-ordinateurs et les distributeurs prévoient doubler leur chiffre d'affaires de 1982 qui était de l'ordre de \$40 millions. Et ce n'est qu'un début. photo Michel Gravel, LA PRESSE page C 1



Le téléthon recueille \$1,8 million

Le téléthon de la paralysie cérébrale n'aura recueilli que \$1,8 million ce week-end, la moitié de l'an dernier. Mais les organisateurs se disent heureux malgré tout, tandis qu'on jubile du côté de Radio-Québec: « l'autre télévision » a réussi son grand test. Cette malade aussi semble des plus heureuse, embrassée par Serge Laprade à l'issue de 21 heures de diffusion. photo Armand Troitier, LA PRESSE page A 3

AUJOURD'HUI

OSCARS

Environ 500 millions de téléspectateurs à travers le monde seront rivés à leur petit écran ce soir pour suivre la 55^{ème} remise des Oscars. Deux films semblent promis aux plus hautes gloires: Gandhi et E.T.

page A 10

POLLUTION

Un grand nombre de lacs et de rivières au Québec sont fortement contaminés par des matières toxiques inorganiques, surtout des résidus industriels.

page A 5

THANATOLOGIE

A quoi peuvent s'attendre les futurs thanatologues? C'est ce que Paul Roy a demandé à quelques étudiants du cégep Rosemont qui ont choisi cette profession mystérieuse.

page B 1

ÉDITORIAL

Entre les condamnations imposées par les juges et leur application par les directeurs de prisons, il y a un fossé dont plusieurs condamnés savent tirer profit. Cette situation inquiète Jean-Guy Dubuc qui y voit une anomalie gênante et une injustice flagrante.

page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées.....	C 4 - C 8
Arts et spectacles	
— Cinéma.....	B 6
— Informations. A 10 - A 11	
Décès, naissances, etc.....	C 9
Économie.....	C 1 - C 2
Êtes-vous observateur?.....	C 6
FEUILLETON	
« Le Prince de l'Eglise ».....	C 5
Horoscope.....	C 6
Le monde.....	C 3
Loteries - résultats.....	C 2
Mots croisés.....	C 8
Quoi faire aujourd'hui.....	B 6
Télé-câble.....	A 10
Tribune libre.....	A 7
Vivre aujourd'hui.....	B 1

TARLOD SPORTS

Bandes dessinées.....	18
Mots croisés.....	18

CANADIEN

SUITE DE LA PAGE A 1

assez bons. Ils ne forment pas une équipe de hockey digne d'aller plus loin dans les séries éliminatoires.

Il faut par conséquent continuer à faire des changements. Et cette fois, il faudra peut-être penser à faire des changements à un autre niveau que celui du personnel des joueurs comme lors de la dernière année.

Le président Ronald Corey s'est retrouvé comme dans un état devant le vestiaire des siens, au vieil Auditorium. Pour la première fois depuis son accession à la direction de l'équipe, M. Corey était dans une position précaire devant des journalistes voraces qui voulaient tous savoir s'il entendait prendre des mesures.

Des meetings
Habitué à manoeuvrer dans des cercles financiers plus restreints et surtout moins exposés à la vindicte populaire, M. Corey s'en est bien sorti. Avec tact et diplomatie, il a fait comprendre qu'il ne servait à rien de lui tirer les vers du nez plus longtemps, qu'aucune décision ne serait prise à la légère et sous le coup de l'émotion.

« Je n'ai jamais été un perdant dans la vie, a-t-il dit. Partout où j'ai passé, j'ai gagné et de toute façon j'ai toujours très mal composé avec la défaite. »

« La conclusion qui s'impose, c'est que nous avons eu une saison assez bonne, avec des hauts et des bas mais que pour une quatrième année consécutive, nous nous faisons éliminer de façon trop hâtive. »

Alors quoi ?
« Je serai le premier au travail lundi matin, a-t-il promis. Je convoquerai des meetings, nous étudierons la situation et nous passerons nos effectifs en revue. Pour le reste, je ne puis rien vous dire. »

Comptes à rendre
En mots clairs, le président des Glorieux a refusé de donner un vote de confiance à qui que ce soit son entraîneur, ni même aucun de ses joueurs. En revanche, il n'a congédié personne. M. Corey est resté neutre, sachant fort bien qu'il aura des comptes à rendre à ses partisans. Le Canadien, il faut bien l'admettre, semble régresser plutôt que de s'améliorer.

Mais pour la première fois depuis son arrivée, il est sur la sellette. Il devra décider du sort d'Irving Grundman dont le contrat arrive à son premier terme de cinq ans, mais un contrat qui serait apparemment renouvelable pour trois ans... si M. Grundman lui-même tient à rester.

La tâche de Corey
Il devra également décider s'il honorerait pendant un an encore

l'entente qui lie son équipe à Bob Berry ou si on cherchera tout simplement un autre instructeur. Déjà dans l'avion de retour vers Montréal, le nom de Jacques Lemaire commençait à circuler de plus en plus au sein de la troupe.

M. Corey se retrouvera dans la même position que les frères Knox des Sabres, l'an dernier. Ils ont refusé de congédier Scotty Bowman dont on demandait la tête, sous prétexte que la reconstruction de son équipe ne devait pas se faire en quelques années seulement. M. Grundman a les mêmes arguments pour sa défense: l'équipe de cette saison était formée de neuf nouveaux joueurs, dont sept recrues.

M. Corey devra également examiner les solutions de rechange avant de penser à chambarder son organigramme. Les bons hommes de hockey ne courent pas les rues.

Il devra analyser à fond sa formation et se demander ce que l'avenir immédiat lui réserve. Certains de ses vétérans sont usés à la corde. C'est le cas de Bob Gainey, notamment. Guy Lafleur restera mais l'expérience de la dernière saison et de la dernière série en particulier prouve qu'on ne compte plus sur lui. Réjean Houle est parti. Larry Robinson vieillit mais il est encore le meilleur défenseur.

Les joueurs
Comme Buffalo, le Canadien compte sur plusieurs jeunes joueurs sans expérience, mais force est d'admettre qu'ils sont moins talentueux que ceux des Sabres. Il n'y a pas de Phil Housley à l'horizon.

Ryan Walter et Rick Green ont déçu.
La situation des gardiens de but qui a causé des maux de tête durant toute la saison, doit être éclaircie une fois pour toutes.

On a définitivement perdu confiance en Wickenheiser: il a eu toutes les chances de se faire valoir, mais a déçu.

Mark Napier a connu des éliminatoires décevantes encore une fois. Il a prouvé au cours des ans qu'il n'est pas bon sous pression, contrairement à Guy Carbonneau, notamment, qui a été colossal contre les Sabres.

Keith Acton, Bill Root, et Robert Picard ont déçu amèrement des dernières semaines.

Et à Halifax, la relève n'est pas forte. Des bons joueurs ordinaires pour un bon club ordinaire, sans plus.

Donc, Corey devra faire des choix difficiles: ou bien il donne une chance à M. Grundman et à son état-major de rendre à terme sa cure de rajeunissement, ou bien il décide que le temps est venu de faire des changements radicaux. D'embaucher un nouveau gérant, un nouvel entraîneur et de recommencer à zéro. Pour Ronald Corey, il s'agit là de son plus difficile marathon!



Les quatre astronautes de la première mission spatiale de la navette Challenger étaient radieux à leur atterrissage après un périple de 3 360 000 kilomètres en cinq jours passés dans l'espace. De gauche à droite, Donald Peterson, Karol Bobko, Story Musgrave et Paul Weitz.

téléphoto UPI

Les astronautes et leur navette en parfait état

L'ORBITE DU SATELLITE SERA RAPIDEMENT CORRIGÉE

selon UPI, AP et Reuter

Les spécialistes de la NASA qui ont examiné la navette spatiale Challenger, hier, ont affirmé qu'elle était en « merveilleux » état. Entre-temps, les quatre astronautes de la dernière mission spatiale américaine ont passé la journée avec leur famille et amis à Houston avant d'entreprendre, des aujourd'hui, les multiples séances de consultation avec les experts de l'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace.

Donald Peterson, Paul Weitz, Karol Bobko et Story Musgrave ont passé cinq jours et 24 minutes à bord de Challenger avant d'atterrir de façon impeccable, samedi après-midi, sur la base Edwards, en Californie.

Hier, les spécialistes ont enlevé de la navette les propulseurs latéraux et autres engins possiblement dangereux et ont retiré de la soute de l'engin tous les appareils scientifiques et autres qui ont servi au cours de la dernière mission. Challenger devrait être chargée sur le dos d'un Boeing 747, au cours de la semaine, pour être ramenée à Cap Canaveral, en Floride.

Long examen
Larry King, porte-parole de la NASA, a affirmé hier que l'appareil est dans un parfait état de marche, après qu'il eut été examiné longuement par des experts.

Quant aux astronautes, ils se réuniront aujourd'hui et demain en compagnie de George Abbey, directeur des équipages de la NASA, afin de passer en revue les détails de la mission. Mercredi, les astronautes auront à examiner des centaines de photographies prises durant leur voyage de deux millions de miles. Jeudi, ils rencontreront le directeur des vols de la NASA et travailleront à la planification de futures missions avec le contrôleur des missions.

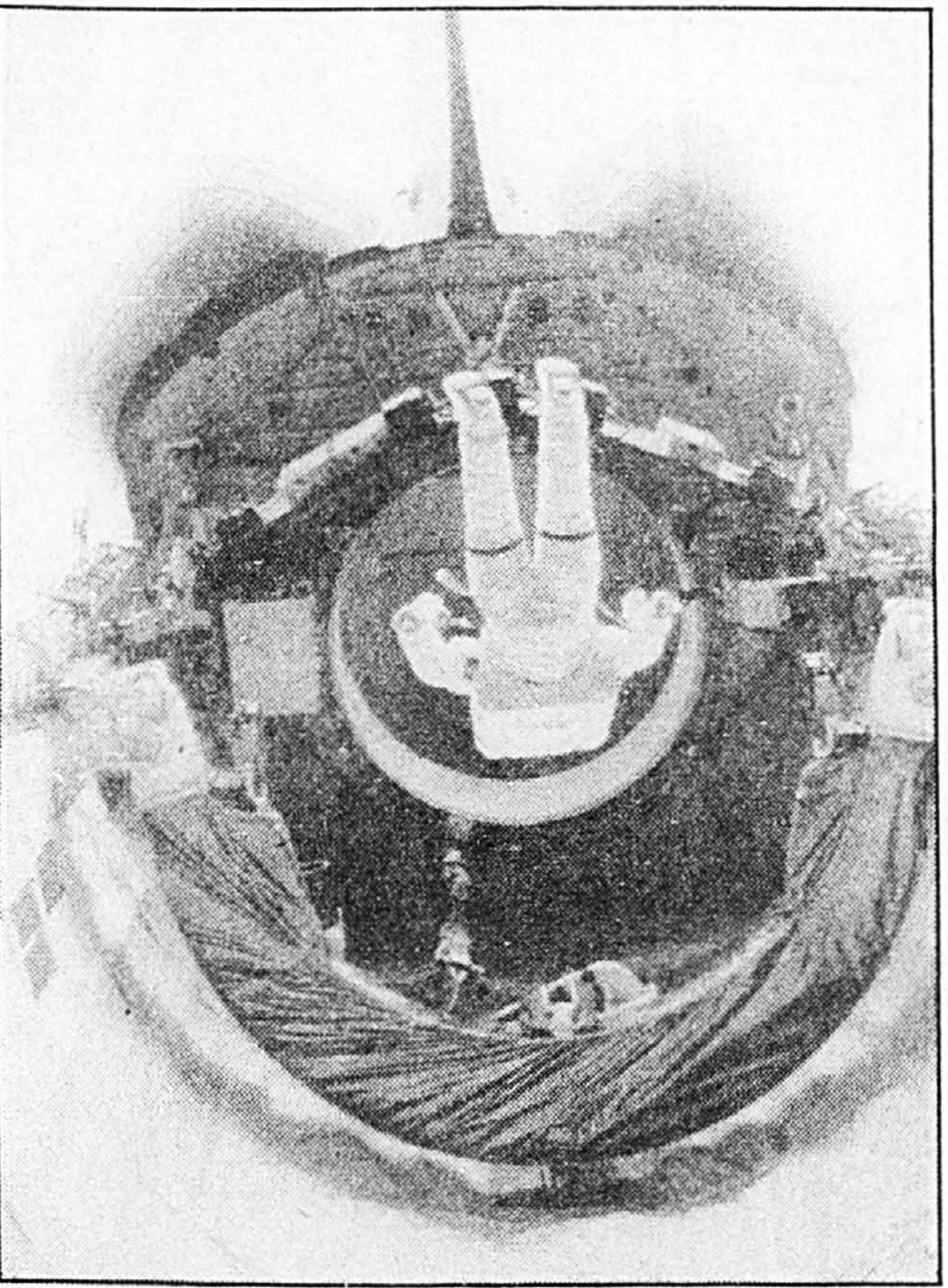
Les astronautes se livreront à de nouveaux examens médicaux exhaustifs, dès la semaine prochaine, avant de donner une conférence de presse publique le 22 avril prochain.

Hier, la mère de Donald Peterson, âgée de 84 ans, ainsi que son époux de 91 ans, Henry, se sont dits rassurés de voir enfin leur fils revenu sur Terre sain et sauf. Ils ont exprimé l'espoir qu'il ne retournera pas dans l'espace avant longtemps, admettant avoir craint pour sa vie lorsqu'ils ont assisté au lancement de Challenger à la télévision.

Ils ont aussi admis avoir été très impressionnés par la marche spatiale que Donald et Musgrave ont accomplie jeudi à l'intérieur de la soute de la navette. C'était la première sortie dans l'espace d'un astronaute américain depuis neuf ans.

Mise au point \$1 milliard
À la NASA, dans l'intervalle, les dirigeants du programme spatial des États-Unis sont très optimistes. Sa rachat des engins de toutes sortes qui ont retardé son départ de 10 semaines, le successeur de Columbia, dont la mise au point a coûté \$1 milliard, s'est révélée d'une fiabilité exceptionnelle dans l'espace.

Le satellite
Le seul faux pas de cette mission, la sixième depuis le premier vol de Columbia, le 12 avril 1981, a été la mauvaise fonctionnalité du propulseur du satellite géostationnaire TDRS-A. Ce satellite de 2,2 tonnes, construit au coût de \$100 millions, est le plus lourd et le plus coûteux jamais réalisés par les États-Unis.



L'astronaute Story Musgrave suspendu entre les deux flancs de la soute de la navette Challenger avant d'entreprendre sa marche dans l'espace.

téléphoto UPI

Cette défaillance ne peut toutefois en aucune façon être imputée à l'équipage de la navette spatiale. À tout moment, lors du lancement, l'équipage a fait preuve d'une maîtrise impressionnante.

Le satellite fut perdu durant plus de trois heures après son lancement. La NASA a toutefois réussi à le récupérer et à en reprendre le contrôle. D'ici une quinzaine de jours, les spécialistes estiment pouvoir réussir, grâce aux fusées d'appoint rattachées au satellite, à en arrondir l'orbite qui, à l'heure actuelle, est trop elliptique.

La marche dans l'espace
La plus grande réussite de Challenger fut toutefois la marche dans l'espace de Peterson et Musgrave. Tout s'est passé remarquablement bien. Les télévisions ont d'ailleurs partiellement retransmis cette sortie dans la soute ouverte de Challenger. Les caméras ont montré des images

de toute beauté qui ont ravi les plus blasés des spectateurs. La qualité des images, que ce soit la couleur ou les objectifs visés, a marqué un net progrès sur tout ce qui s'était fait dans ce domaine par le passé.

Quant aux nouveaux scaphandres, du véritable « prêt-à-porter » alors que les précédents étaient faits sur mesure, ils ont donné entière satisfaction. Précisons qu'ils n'en coûtent pas moins de deux millions de dollars pièce, même s'ils peuvent servir à des astronautes de toutes les tailles.

Lors de leur marche, les deux astronautes ont semblé se déplacer avec aisance dans la soute du camion spatial, flottant dans le vide sidéral au bout d'une sorte de laisse d'une quinzaine de mètres. Comme de vieux routiers, Peterson et Musgrave ont manipulé de nombreux outils, ont procédé à des vérifications et ont répété une procédure de fermeture manuelle des portes de la soute (en cas de panne du système automatique). Ils ont prouvé qu'un équipage est capable, non seulement de lancer des satellites, mais aussi d'aller les « bricoler » ou de les ramener sur Terre, si la réparation est trop complexe pour être faite dans l'espace.

Deuxième navette d'une flotte qui en comptera bientôt quatre (la troisième, Discovery, doit voler au début de 1984, et la quatrième, Atlantis, un an plus tard), Challenger a profité de ce voyage de 3 360 000 kilomètres pour marquer des points précieux sur le plan commercial. Selon la NASA, plus de 200 satellites doivent être lancés entre 1983 et 1990. Ces lancements rapporteront plus de \$6 milliards aux agences qui en seront chargées.

Le Spacelab

Challenger doit accomplir sa deuxième mission en juin prochain et une troisième au début d'août. Cette dernière mission sera d'autant plus importante que la navette sera chargée de mettre en place un nouveau satellite géostationnaire qui permettra aux futures missions spatiales de demeurer constamment en communication avec les satellites et les centres de contrôle terrestres. Dès que ces satellites seront en place, la NASA s'emploiera à lancer le Spacelab, de conception américano-européenne, engin qui ouvrira l'ère de l'occupation permanente de l'espace. Spacelab devrait être mis en orbite à l'automne, tout comme un satellite militaire secret qui est considéré d'importance primordiale par le Pentagone.

CONSEILLER

SUITE DE LA PAGE A 1

palestinienne et arabe » et d'avoir été « un agent du Mossad, de la CIA et des Services de renseignements britanniques », affirme que « la condamnation à mort a été exécutée par le commando Abou Youssef Najjar-Kamal Adouane-Kamal Nassar le jour même du 10^e anniversaire de la mort de ces trois martyrs le 10 avril 1973 ».

Ces trois responsables palestiniens avaient été abattus à leurs domiciles respectifs à Beyrouth par un commando israélien au cours d'un raid qui fit une cinquantaine de morts au total.

Arafat ému

Yasser Arafat, dont Sartouai était l'un des principaux conseillers diplomatiques, a été très ému par la nouvelle de l'assassinat, dit-on dans son entourage à Sanaa, capitale du Yémen du Nord. À Tunis, le comité exécutif de l'OLP a publié une déclaration accusant le Mossad et rendant hommage à « un militant brillant et courageux, assassiné en accomplissant son devoir politique au sein de l'Internationale socialiste ».

Consterné, le congrès de l'IS a observé une minute de silence en hommage à Issam Sartouai, ce docteur en cardio-chirurgie né en Cisjordanie en 1933 et formé en Irak et aux États-Unis, qui était devenu ces dernières années l'ambassadeur itinérant de

Yasser Arafat en Europe, où il avait noué d'étroits liens avec notamment le chancelier autrichien Bruno Kreisky et l'ancien chancelier ouest-allemand Willy Brandt.

Le Suédois Olof Palme voit dans sa mort une confirmation de l'expérience selon laquelle « la violence frappe souvent ceux qui s'engagent pour la paix ». Le Britannique Michael Foot a parlé d'une « grande perte pour les partisans d'une paix juste et honorable au Proche-Orient ». Pour Kreisky, « l'OLP a perdu l'un de ses hommes les plus courageux et les plus intelligents ». À Paris, le ministre des Relations extérieures Claude Cheysson « a apprécié avec émotion l'assassinat d'un partisan du dialogue au Proche-Orient ».

En Israël

L'Israélien Shimon Perès, qui avait mené campagne toute la semaine dernière pour l'exclusion de l'OLP du congrès de l'IS et qui avait réussi à obtenir que Sartouai soit privé du droit de parole durant les travaux, a déclaré que « la balle qui a tué Sartouai visait l'esprit de modération ». Sartouai, rappelle-t-on, avait également été privé du droit de parole au dernier Conseil national palestinien, à Alger, ce qui l'avait d'ailleurs amené à présenter sa démission, mais elle fut refusée.

En Israël, on qualifie de « ridicules », de source officielle, les accusations désignant le Mossad.

La Quotidienne Tirage de samedi 8987 Numéro-boni 725542

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min. 4 Max. 7 AVERSES
DEMAIN: NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	2	8	nuageux
Outaouais	4	7	averses
Laurentides	-8	2	pluie
Cantons de l'Est	1	5	nuageux
Mauricie	2	8	pluie
Québec	2	8	pluie
Lac-Saint-Jean	0	7	pluie
Rimouski	0	5	pluie
Gaspésie	1	6	pluie
Bas-Caraïbe	0	5	pluie
Sept-Îles	1	6	pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	11	averses
Edmonton	-8	2	ensoleillé
Regina	-7	0	neige
Winnipeg	-3	6	ensoleillé
Toronto	5	10	averses
Frédéricton	2	16	ensoleillé
Halifax	3	8	ensoleillé
Charlottetown	1	8	ensoleillé
Saint-Jean	-3	0	nuageux

États-Unis

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	6	15	N.-Orléans	20	23
Buffalo	3	10	Pittsburgh	8	15
Chicago	3	6	S. Francisco	11	20
Miami	20	26	Washington	9	12
New York	7	8	Dallas	7	14

les capitales

	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	5	8	Madrid	5	24
Athènes	10	24	Moscou	6	16
Acapulco	20	30	Mexico	16	28
Berlin	4	11	Oslo	1	8
Bruxelles	5	13	Paris	8	17
Buenos Aires	16	24	Rome	11	19
Copenhague	2	9	Seoul	15	27
Genève	11	20	Stockholm	0	6
Hong Kong	25	26	Tokyo	7	14
Le Caire	10	24	Trinidad	24	32
Lisbonne	9	19	Vienne	14	18
Londres	7	14			

Les juges dénoncent les libérations de détenus pour cause de surpeuplement

La Conférence des juges du Québec estime que le problème de surpeuplement dans les prisons est devenu extrêmement sérieux, et qu'il ne se passe pas une journée sans que des détenus condamnés à des peines plus ou moins longues soient libérés rapidement parce qu'on ne peut les garder.

motifs invoqués ne soient qu'un prétexte pour pallier à la surpopulation dans les prisons. Selon le président de l'organisme, qui regroupe 285 membres, le juge Claude Joncas, de la Cour des sessions de la paix, « la question que devrait se poser la population est de savoir s'il est souhaitable que les directeurs des établissements de détention puissent, pour pallier la surpopulation des prisons, substituer leur jugement à celui du juge en invoquant comme prétexte que le détenu n'est pas dangereux. Il faudrait plutôt chercher d'autres solutions au problème du manque d'espace ».

Le juge Joncas affirme que l'imposition d'une sentence est un exercice fort complexe et aussi très ardu. Les juges ne condamnent pas un accusé à une peine de prison, si courte soit-elle, à la légère. Le législateur leur laisse une grande latitude à l'intérieur des limites que sont les peines maximales et minimales.

payer son affirmation, le juge Joncas donne l'exemple récent du directeur adjoint du Centre de détention de Québec, qui a avoué avoir libéré après six jours un détenu condamné à six mois d'emprisonnement. Son explication a été la suivante: « Nous avons de la place pour 480 pensionnaires et 650 sont inscrits sur nos bordereaux ».

Les juges, qui habituellement s'abstiennent d'intervenir dans l'administration de l'Etat, trouvent important cette fois-ci de dénoncer la situation. Dans un bon nombre de cas, les libérations prématurées sont ordonnées illégalement, et il semble que les

« L'exercice auquel se livrent les directeurs d'établissement de détention consiste à faire un choix parmi les prisonniers sur la base des dangers qu'ils représentent, pour n'en détenir qu'un nombre correspondant à la capacité de leur institution ». Pour ap-

Quelle est la solution? Les juges se contentent de relancer le débat pour tenter d'éveiller l'opinion publique. Ils considèrent que la situation est suffisamment importante pour que l'on songe sérieusement à s'en préoccuper.

RADIO-QUÉBEC A RELEVÉ LE DÉFI Le téléthon fait \$1,8 million

■ Mi-succès mi-éché, le septième téléthon de la paralysie cérébrale avait recueilli \$1 855 632 sur le coup de 20 heures hier soir, soit grosso modo la moitié de l'an dernier. Mais, d'espérer les organisateurs, de nouvelles contributions vont s'ajouter au cours des prochains jours.

MARIO FONTAINE

« Pour nous c'est un succès, assure Denis Harrington, président du comité exécutif du téléthon. Tant qu'on gardera cette crédibilité et cette qualité d'organisation à travers tout le Québec on continuera d'organiser de telles manifestations ». Pas question donc d'abandonner la formule même si la générosité du public est en baisse pour la deuxième année consécutive, cette fois-ci très sérieusement.

Plusieurs facteurs expliquent cette diminution. D'une part Radio-Québec, qui assurait la diffusion de l'événement, n'a pas les mêmes cotes d'écoute ni le même réseau que TVA, incapable de s'en charger cette année à cause d'un conflit de travail avec ses techniciens. Cela a occasionné un retard de deux mois et perturbé certains donateurs habituels.

Deux questions d'ordre technique ont également contribué à cette chute des dons: toute la production s'est faite depuis Montréal, de sorte que les numéros de téléphones locaux apparaissaient beaucoup moins souvent sur l'écran que lorsque des segments de l'émission étaient réalisés dans les régions. Question téléphone, des problèmes de réception ont pratiquement bloqué le central de Montréal, et cela pendant au moins une heure hier après-midi.

Pour tenter de réparer les pots cassés les organisateurs ont obtenu la collaboration des Caisses populaires Desjardins, dont toutes les succursales acceptent les contributions du public jusqu'au 29 avril. On peut aussi envoyer ses dons par la poste, au Téléthon de la paralysie cérébrale, C.P. 1983, Succursale Desjardins, Montréal, H5B 1A0.

Radio-Québec joue et gagne

Moins d'argent cela peut signifier moins de services. Car des sommes recueillies, presque rien ne va à la recherche, tout étant pratiquement consacré à aider de façon très pratique les paralysés cérébraux eux-mêmes. « On sera peut-être obligés d'établir des priorités provinciales et régionales », admet M. Harrington, qui ne croit pas que l'association fasse appel à Québec pour combler son écart financier. Une solution préconisée, de façon personnelle précise-t-il, par le directeur des relations publiques du téléthon, M. Roger Mondor: puisqu'on traverse une année exceptionnelle, l'association pourrait faire comme les autres et demander une subvention, dit-il.

Chose certaine, personne ne jette la pierre à Radio-Québec qui est, d'une certaine façon, le seul vrai gagnant de cette expérience. « L'autre télévision » n'avait jamais organisé une présentation semblable auparavant, et tous s'accordaient hier pour dire que le défi avait été relevé avec brio. C'était la première fois que Radio-Québec diffusait 21 heures de suite, et le téléthon exige une organisation technique complexe.

Promenade fracassante

■ Un homme armé d'une masse a descendu la rue Saint-Laurent de façon plutôt bruyante, en milieu de soirée hier. L'homme, un barbu qui serait âgé entre 30 et 40 ans, a fracassé pas moins de vingt vitrines chemin faisant entre les numéros civiques 3650 et 4438. Il a débuté son expédition vers les 20 h 15. À un moment donné, la police a arrêté un suspect qu'elle a rapidement relâché. Et au moment de mettre sous presse, le barbu à la masse courait toujours.

Restaurateur étranglé

■ Un citoyen d'origine vietnamienne a été assassiné à l'intérieur de son restaurant du 3706, rue Saint-Denis, samedi après-midi. Le corps de Manh Cuong Nguyen, 35 ans, a été découvert par sa femme vers les 18 h. Il aurait été étranglé par un ou des voleurs qui se sont enfuis avec les recettes de la journée.

Amputée d'un sein

■ Une femme de 20 ans a perdu un sein au cours d'une bagarre survenue à l'intérieur de la réserve Saint-Régis, à Huntingdon, vers 18 h 40, samedi. La victime, Lisa Thompson, a été conduite au centre hospitalier de Cornwall, en Ontario. Sa vie n'est pas en danger. Une femme de 35 ans, Christina King, est détenue en rapport avec cette affaire. Une vive discussion aurait éclaté entre les deux femmes à l'issue de laquelle l'une d'elles aurait brandi un couteau et aurait amputé l'autre d'un sein.



L'animateur Serge Laprade a gardé l'antenne du téléthon pendant 21 heures. Une autre performance, sa septième en autant d'années. On l'aperçoit ici en compagnie de la présidente de la campagne du téléthon 83, Mme Jacqueline Vézina (à gauche) et de la chanteuse Céline Dion. photo Armand Trottier, LA PRESSE

« Une sorte de tour de force, enrichissant et vidant tout à la fois. On s'est prouvé qu'on peut faire des choses aussi extraordinaires que les autres grandes maisons de production de télévision à Montréal », commente Gaëtan Lefebvre, directeur technique. De renchérir le réalisateur Luc Harvey: bilan très positif, pas d'accrochages en onde mais on

aurait aimé finir avec \$2 millions.

Les 12 000 à 15 000 personnes présentes au Complexe Desjardins s'étaient pourtant montrées fort généreuses, tout comme la pléiade d'artistes qui se sont produits de façon bénévole. Mais il faudra tout de même leur faire leur chèque: l'Union des Artistes

tient en effet à prendre son pourcentage. Marcel Hubert, négociateur à l'UDA: « C'est là une politique votée par le conseil d'administration de l'Union. On exige que des contrats syndicaux soient signés afin d'y prélever le fonds de pension, le fonds de vacances et la cotisation syndicale. Les artistes remettent leur cachet par la suite s'ils le veulent. »

RÉALISÉE JEUDI SUR UNE FEMME DANS LA QUARANTAINE

Quatrième greffe du coeur depuis août à Notre-Dame

■ Une équipe de chirurgiens de l'hôpital Notre-Dame a greffé à une femme dans la quarantaine le coeur d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, jeudi soir dernier.

La nouvelle a été confirmée hier à LA PRESSE par un porte-parole de l'hôpital, qui a toutefois refusé de dévoiler les noms de l'opérée et du donneur, à la demande des familles.

L'équipe de Notre-Dame, sous la direction du Dr Réjean Beaudet, en était à sa quatrième greffe du coeur depuis août dernier, alors que Denis Chayer, un Longueuillois, recevait un nouveau coeur. Opération couronnée de succès puisque le patient a depuis repris son travail.

Deux autres patients, opérés dans les mois qui ont suivi, sont

pendant décédés. L'un d'eux, Michel Chiasson, un actuaire de Québec dans la quarantaine, a survécu quelques mois. Le troisième, un autre homme dans la quarantaine, est décédé le lendemain de l'opération.

Quant à la femme opérée jeudi, le porte-parole de l'hôpital de la rue Sherbrooke a déclaré que son état évolue selon les attentes des chirurgiens.



Les plongeurs ont mis quelques heures à repêcher la coccinelle bleue et le corps de la victime qui s'était déplacé au-dessus de la banquette arrière. photo Armand Trottier, LA PRESSE

Plongeon funeste dans la Mille-Isles

■ La police a révélé hier l'identité de la jeune femme dont la voiture a subitement quitté l'autoroute des Laurentides, direction sud, pour plonger dans la rivière des Mille-Isles, quelques centaines de pieds après le dernier poste de péage, samedi après-midi. Il s'agit de Suzanne Lévesque, 24 ans, de Saint-Hippolyte, au nord de Saint-Jérôme.

Les enquêteurs n'ont toutefois fourni aucune précision sur les circonstances entourant cet ac-

cident mortel. Ils auraient interrogé quelques témoins dont les versions des faits ne concordent pas toutes. Des témoins auraient notamment remarqué que la « coccinelle » qui conduisait la victime « zigzagait » avant de quitter la route.

Quoi qu'il en soit, il ne semblait pas y avoir de traces de freinage sur l'herbe entre l'autoroute et la rivière.

Les secouristes, qui comptaient trois plongeurs, ont mis quelques heures à repêcher

l'auto du fond de la rivière. Elle était sous environ 15 pieds d'eau au dire du plongeur qui est descendu fixer le crochet de fer à la carrosserie de la Volkswagen bleue.

Le corps de la victime s'était déplacé au-dessus de la banquette arrière. Un médecin est rapidement venu constater le décès après quoi le corps a été transporté jusqu'à un fourgon funéraire sous les yeux d'une foule de quelques centaines de curieux.



Comment s'y retrouver dans les méandres de la restauration domiciliaire

■ La protection du patrimoine résidentiel implique d'importantes sommes d'argent et présuppose que les propriétaires de logements vétustes ont tout au moins la volonté de les moderniser au lieu de les démolir. Et le citoyen désireux d'améliorer la qualité de ses logements peut profiter des diverses options que lui proposent les trois paliers de gouvernement en matière de restauration résidentielle.

Evidemment, la seule mention du nombre de paliers de gouvernement impliqués pourrait suffire à effaroucher les contribuables qui n'entretiennent guère de sympathies envers les fonctionnaires, de quel niveau qu'ils soient. Aussi seront-ils heureux d'apprendre que la ville a obtenu des deux paliers de gouvernement supérieurs d'être l'unique interlocuteur dans ce dossier, du moins pour les Montréalais. En effet, le Service municipal de la restauration des logements est l'unique guichet pour le traitement des subventions, depuis l'intégration des programmes fédéral et provincial.

Ces programmes sont le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) du fédéral, en vigueur depuis 1977, et le programme LOGINOVE du provincial, créé en 1982 et incorporant les subventions du gouvernement fédéral, ce que Québec ne dit pas toujours dans la publicité.

Les restrictions de ces programmes

Les subventions du programme PAREL/LOGINOVE comportent certaines restrictions, comme le démontre le document préparé à l'intention de LA PRESSE par M. Guy R. Legault, directeur du Service d'urbanisme de la Ville de Montréal.

En premier lieu, le programme conjoint ne s'applique qu'à la moitié du territoire. En deuxième lieu, il n'est valable que pour la restauration, et non pour le recyclage d'un bâtiment ou sa démolition en vue d'une éventuelle reconstruction. En troisième lieu, le programme conjoint s'applique selon des critères basés sur le loyer net avant restauration, le nombre de pièces du ou des logements rénovés, et le revenu du propriétaire (mais seulement s'il est propriétaire occupant) limité à \$32 000.

Le Service de la restauration de la Ville de Montréal n'impose pour sa part aucune restriction quant au revenu et s'applique sur l'ensemble du territoire, autant pour le recyclage et la démolition que pour la restauration, et comble même la différence lorsque les subventions du programme PAREL/LOGINOVE n'atteignent pas un minimum de 50 p. cent par logement.

Cela permet de comprendre le grand écart qui existe pour les années 80, 81, 82 et 83, entre les subventions de la Ville et celles des gouvernements supérieurs, Montréal ayant contribué \$61,9 millions, comparativement à \$13,5 millions pour Québec et \$10,0 millions pour Ottawa.

Et selon une note ajoutée au dossier à la demande de M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif, les seules subventions de \$61,9 millions de la Ville de Montréal ont entraîné des travaux de l'ordre de \$200 millions par l'entreprise privée, en plus de créer quelque 6 000 emplois. Au total, les subventions ont permis la restauration de quelque 14 000 logements et la démolition de quelque 15 000 bâtiments vétustes (en grande partie des hangars).

Les différents programmes

Examinons maintenant les différents programmes offerts aux Montréalais par le biais du Service de la restauration des logements, qu'on peut atteindre en composant le 872-4630.

■ **Subvention à la restauration résidentielle**: d'une manière générale, la subvention peut atteindre 50 p. cent des coûts de restauration, jusqu'à concurrence de \$12 000 par logement. Dans les anciens quartiers, la subvention peut atteindre jusqu'à 65 p. cent des coûts de restauration, jusqu'à concurrence de \$15 600 par logement. Le coût des travaux de restauration doit cependant atteindre un minimum de \$6 000 par logement, et la subvention maximale est fixée à \$200 000 par immeuble. C'est le seul programme auquel les deux autres gouvernements participent, à raison d'un maximum de \$3 500 chacun par logement.

■ **Subvention à la transformation en logements de bâtiments non résidentiels**: ce programme s'adresse aux citoyens qui souhaitent recycler de vieux bâtiments, comme par exemple les usines désaffectées ou les écoles inutilisées, et peut s'avérer plus particulièrement intéressant pour les coopératives. La subvention couvre 50 p. cent des coûts de transformation jusqu'à concurrence de \$12 000 par logement et de \$200 000 par immeuble.

■ **Subvention à la démolition-reconstruction**: ce programme s'adresse aux propriétaires qui souhaitent démolir un bâtiment désuet et jugé non restaurable. La subvention couvre 50 p. cent des coûts de construction jusqu'à concurrence de \$12 000 par logement et de \$100 000 par immeuble.

■ **Subvention à la démolition-déblaiement**: ce programme populaire vise à réduire les risques d'incendie grâce à la démolition de hangars et autres bâtiments vétustes du même genre, qu'on retrouve surtout dans les plus vieux quartiers de la ville. La subvention couvre évidemment les coûts de démolition, mais peut aussi couvrir les travaux rendus nécessaires par ladite démolition, tels la réparation des galeries et des escaliers ou encore la construction d'une clôture. Le montant de la subvention peut atteindre jusqu'à 100 p. cent des coûts acceptés jusqu'à concurrence de \$2 000, et 75 p. cent des coûts pour la tranche additionnelle de \$2 000. Le plafond de la subvention est fixé à \$3 500, et il est atteint lorsque le coût de la démolition et des travaux connexes se chiffre par \$4 000.

À ces quatre programmes, la Ville en greffe un cinquième, moins bien perçu et moins convaincant celui-là, soit le programme « Place au soleil » qui consiste à réaménager certaines ruelles choisies par la ville. Les travaux peuvent inclure gratuitement les propriétés privées riveraines si leurs propriétaires acceptent. Trois ans après le lancement de ce programme, 56 ruelles auront été ainsi réaménagées à la fin de 1983.

Gréviste tué à l'Alcan

■ TORONTO (PC) — Un employé en grève d'Alcan Canada Products Ltd a été tué samedi alors qu'il a été pris dans les roues d'un tracteur-remorque se dirigeant vers l'usine de la compagnie en traversant une « ligne de piquetage ».

Claude Dougdeen, 50 ans, est mort à l'hôpital des blessures qu'il a subies quand il a été traîné sur environ neuf mètres par le camion.

La police a déclaré qu'aucune accusation n'avait été portée à la suite de cet accident qui a frappé aussi deux autres grévistes.

La direction d'Alcan, se disant « absolument accablée », a décidé que pour l'heure ses camions ne franchiraient plus les piquets. Environ 85 de ses employés, syndiqués des Métallurgistes-unis d'Amérique, sont en grève depuis le 21 mars pour obtenir des salaires plus élevés.

Six accidents mortels

■ La route a fait au moins six morts, ce week-end, au Québec.

René Lacasse, 28 ans, de La Gadeloupe, comté de Frontenac, a perdu la vie lors d'une perte de contrôle survenue sur la route 108, à Saint-Ephrem de Beauce, vers 22 h 45, vendredi.

Samedi matin, vers 9 h 15, **Alain Guay**, 19 ans, du 1180 des Acacias, Haute-mauricie, est décédé quand le tracteur qu'il conduisait a heurté un pont, sur la route 155, près de chez lui.

Toujours samedi matin, à Thetford Mines, **Claude Pomerleau**, 33 ans, de St-Antoine-de-Pont-

briand, est mort à la suite d'une collision frontale avec une autre automobile.

Vers 14 h 45, **Suzanne Lévesque**, 24 ans, de Saint-Hippolyte, au nord de Saint-Jérôme, est morte quand la voiture qu'elle conduisait a quitté l'autoroute des Laurentides pour plonger dans la rivière des Mille-Isles.

Enfin, **Denis Lapointe**, 23 ans, de Saint-Léonard, comté de Portneuf, et **Rosanne Moisan**, 15 ans, de Saint-Raymond, sont morts vers les 3 h 55, hier matin, quand la moto sur laquelle ils prenaient place a percuté un poteau à Saint-Raymond.

SUCCESION DE JOE CLARK

La direction du PC met de l'ordre dans les assemblées de mise en nomination

(Selon PC et UPC) Consistent du tort fait au parti par la mauvaise publicité des 10 derniers jours, les dirigeants conservateurs ont décidé d'agir afin de mettre de l'ordre dans les assemblées de mise en nomination pour le choix des délégués au congrès de leadership.

Dans un télégramme, le Comité de coordination du choix des délégués (CCCD) a imposé à chaque assemblée la présence de membres de la direction qui seront chargés de surveiller le bon déroulement du vote et de trancher toute question litigieuse.

Le représentant du comité au Québec, Richard Jarry, ainsi que deux assistants, sont chargés de surveiller « avec beaucoup de souplesse » le déroulement des réunions, le choix des délégués, le processus d'identification, l'identification des personnes présentes, l'admission des membres, etc. Le comité a stipulé que « toute décision de M. Jarry est finale ».

Jusqu'à maintenant, le vote a été contesté dans 11 circonscriptions du Québec et les pratiques qu'on y a signalées ont soulevé un vent de critiques partout à travers le Canada, notamment con-

tre certains agissements des clans Clark et Mulroney.

Dans Laurier, au cours du week-end, cette nouvelle mesure du CCCD n'a pas supprimé tous les problèmes. Les représentants des deux clans en lice, ceux de Clark et Mulroney — les neuf autres candidats n'étant pas de la partie — ont argumenté durant plus de deux heures sur l'identité de chaque membre du parti qui a eu accès dans la salle de réunion.

Les échanges, selon les observateurs, ont été très cinglants et se sont souvent terminés par des engueulades dignes d'une discussion de taverne.

Les dénonciations ont surtout porté sur les membres possédant des cartes du parti n'indiquant aucune adresse. Dans ce cas, on a réclamé du porteur de faire la preuve de son identité.

La soirée a donné lieu à des incidents pénibles et loufoques. Des gens à qui on a interdit l'accès de la salle ont affirmé être membres du parti depuis des années alors que d'autres, à peine adolescents, franchissaient les contrôles sans difficulté.

Selon les organisateurs des deux candidats, certains nou-

veaux membres sont domiciliés dans des cabines téléphoniques, des pizzerias ou des maisons abandonnées. Mais, ce sont toujours les organisateurs de Clark — ou de Mulroney — qui sont responsables, selon la personne à qui l'on s'adresse.

Par ailleurs, six des principaux candidats à la direction conservatrice ont accepté de prendre part à un débat qui se déroulera à Toronto le samedi 30 avril prochain.

M. Alan Heisey, du comité exécutif du parti à Toronto, a reçu confirmation de la participation de Peter Blaikie, ex-président national du parti, de John Gamble, Davie Crombie, Michael Wilson et Peter Pocklington. John Crosbie, ex-ministre des Finances, et Brian Mulroney, devraient faire connaître leur décision d'ici à quelques jours.

Chaque candidat sera appelé à prononcer une allocution de cinq minutes et tous seront requis de répondre aux questions de l'assistance.

Par ailleurs, deux mois avant le congrès, si tous les observateurs placent MM. Clark et Mulroney favoris, on s'interroge tou-

jours sur les intentions du premier ministre William Davis de l'Ontario. Ce dernier, qui répète ne pas avoir l'intention de poser sa candidature, refuse d'en écarter toute possibilité. L'incertitude qu'il laisse planer empêche des membres de son cabinet ou d'autres conservateurs influents de se prononcer sur les candidats en place.

Jusqu'à maintenant, seul le premier ministre Brian Peckford de Terre-Neuve s'est engagé en faveur de John Crosbie. Certains estiment que M. Clark a erré, il y a un mois, en disant que M. Davis ferait un candidat « régional ». M. Davis, qui avait appuyé M. Clark en janvier dernier, ne sait plus qui favoriser depuis lors.

Au cours du week-end, le candidat Michael Wilson s'en est pris aux gouvernements qui ont précédé depuis 15 ans à l'unification des forces armées canadiennes, affirmant que cette politique avait miné le moral des militaires. Il a promis de scinder de nouveau les forces s'il était jamais élu premier ministre. Il s'est aussi engagé à vendre la société Air Canada afin de réduire le déficit fédéral.

Clark veut affronter Mulroney

Maintenant que la bataille Clark-Mulroney pour le choix des délégués est presque complétée au Québec, les deux organisations planifient leurs stratégies pour maintenir leurs appuis, et les renforcer si possible.

Pour le chef démissionnaire, Joe Clark, le temps est venu d'affronter son principal adversaire, Brian Mulroney, dans un débat public, pour démontrer lequel des deux a le plus à cœur les intérêts du Québec.

LA PRESSE a appris que M. Clark a prévu de participer à deux assemblées contradictoires au Québec d'ici le congrès du mois de juin. En théorie, les 12 candidats pourraient participer à une telle rencontre, mais dans les faits, seuls ceux qui maîtrisent suffisamment le français seront de la partie, ce qui réduit la participation à MM. Clark, Mulroney et Peter Blaikie.

Déjà, les étudiants de l'Université Concordia de Montréal et ceux de l'Université de Sherbrooke ont lancé une invitation aux trois hommes. L'organisation Mulroney ne semble pas enthousiaste à la tenue d'un tel événement. L'organisation Clark souhaite pour sa part la tenue d'un débat, mais préférerait un milieu plus francophone que celui de l'Université Concordia. « Nous voulons démontrer que notre candidat est à l'aise en français et qu'il comprend le Québec », a expliqué l'un des lieutenants de M. Clark.

Entretiens, M. Clark donnera un ton plus officiel à sa campagne au Québec dimanche prochain, à l'occasion d'un déjeuner-bénéfices au complexe Le Baron, à Saint-Léonard. Il profitera de l'occasion pour faire connaître ses principaux appuis au Québec.

Des idées S.V.P.

La tenue d'un débat contradictoire au Québec entre MM. Clark, Mulroney et Blaikie constituerait sans aucun doute un spectacle intéressant, mais ce serait une erreur d'écarter automatiquement les autres candidats de cette rencontre parce qu'ils sont unilingues anglophones. Compte tenu du résultat imprévu au congrès de leadership de 1976, il n'est pas impossible que le futur chef du parti se trouve parmi MM. Crombie, Crosbie ou Wilson. D'où l'importance de connaître leurs idées. Ainsi, cette déclaration de M. Crosbie, dans son discours devant le Canadian Club de Toronto, le 21 mars, mériterait d'être expliquée :

« Il y a une dualité et il y a une convention entre ce qu'on appelle les deux nations fondatrices qui se sont unies en 1867. Pareillement aussi, tous ceux qui, plus tard, se sont établis dans l'Ouest sont des fondateurs du pays, ce qui permet de dire que Français et Anglais ne comptent ni plus ni moins que les autres. Autrement, il faudrait prétendre que les Canadiens d'origine ukrainienne, polonaise, allemande ou autre ne sont pas en quelque sorte de vrais Canadiens. Cette façon de

voir me paraît inacceptable. Parce que le caractère de notre pays est en train d'évoluer, notre loyauté ne doit pas s'arrêter à notre dualité, mais s'étendre également à notre diversité ».

A moins d'avis contraire, cette déclaration annonce un enterrement de première classe pour la notion de deux peuples fondateurs. Si on se fie aux rumeurs qui courent ces temps-ci à Ottawa, M. Crosbie se classerait troisième dans la course actuelle pour le leadership du parti. Les délégués québécois auraient donc intérêt à connaître les implications de sa « loyauté » à la « diversité » du pays.

Amway en politique

Les analystes politiques anglophones qui ont conclu que les irrégularités décelées au Québec dans le choix des délégués conservateurs étaient le fruit d'un climat particulier à cette province (ils ont parlé de duplessisme), devront échafauder de nouvelles théories pour expliquer ce qui se passe ailleurs. Ainsi, des vendeurs d'Amway ont réussi à « paqueter » l'assemblée de sélection des délégués à Kamloops en Colombie-Britannique la semaine dernière, et à faire élire trois délégués qui étaient membres du parti depuis moins d'un mois. La présidente de l'association locale, Mme Betty Thomas, a été tellement scandalisée du résultat, qu'elle s'est évanouie. Sa secrétaire a déchiré sa carte de membre en guise de protestation. L'héritage de Duplessis étant un peu loin de Kamloops, on pourra toujours expliquer cette irrégularité par les traditions créditistes de la Colombie britannique...

Les brèves

La blague de la semaine : le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a l'intention de limiter la hausse de popularité du Parti conservateur à sa politique des six et cinq p. cent.

L'erreur de la semaine : le chef de l'opposition officielle, M. Erik Nielsen a distribué à Ottawa une transcription unilingue de son discours de vendredi à New-York. Unilingue anglophone, évidemment. A bien y penser, ce n'était peut-être pas une erreur.

La contradiction de la semaine : la déclaration de John Crosbie, qui a commenté le sondage Gallup accordant 50 p. cent des voix à son parti, en déclarant que ces chiffres démontrent que les conservateurs vont battre les libéraux, quel que soit leur chef. Il y a à peine trois mois, M. Crosbie déclarait que l'avance de son parti dans l'opinion publique ne voulait rien dire, et qu'il était important de changer de chef pour s'assurer de la victoire aux prochaines élections...

GILBERT LAVOIE

SELON LALONDE

Les agents économiques doivent cesser de compter uniquement sur Ottawa

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral indiquera la voie à suivre mais les autres agents économiques devront cesser de compter uniquement sur le gouvernement et devront accepter plus de responsabilités pour leur propre bien-être.

Tel est le message que le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, désire transmettre dans son prochain discours du budget aux gouvernements provinciaux, aux dirigeants du monde des affaires, aux syndicats et aux particuliers.

M. Lalonde suivra la tradition de chausser des souliers neufs le soir du budget. Des souliers fabriqués au Canada, tient-il à préciser.

« On a écrit qu'il s'agissait du budget le plus difficile à préparer depuis une décennie, a dit M. Lalonde dans une conversation à bâtons rompus avec La Presse Canadienne.

« Non seulement, dit-il, il est difficile de transformer l'économie comme on le souhaite, c'est impossible.

« Le gouvernement fédéral n'est pas impuissant, dit encore le ministre. Mais il faut du temps pour que ses politiques aient des conséquences quand il n'est qu'un des nombreux « joueurs » dans l'économie. »

M. Lalonde a insisté sur le fait qu'il était très difficile d'encourager le redressement économi-

que sans attiser pour ainsi dire l'inflation.

Avec le budget du 19 avril, il ne s'agit pas seulement de directives économiques. « Il s'agit aussi du leadership intellectuel, moral et politique nécessaire dans les circonstances... J'espère qu'il y paraîtra ».

Député d'Outremont depuis 1972, M. Lalonde a détenu cinq portefeuilles avant celui des finances. Il a joué un rôle dans la crise du FLQ en 1970, dans la lutte au séparatisme au Québec, dans la conception d'une politique énergétique. Et il trouve sa tâche actuelle plus lourde.

Il espère, par son budget, « changer les attitudes ». Elles changent déjà, signale-t-il, avec les restrictions de six et cinq pour cent.

« Si l'échoue dans sa tâche actuelle, M. Lalonde le regrettera mais il aura conscience d'avoir fait tout ce qu'il pouvait depuis le début de sa carrière politique. Il est des facteurs sur lesquels on n'a aucun contrôle, fait-il observer.

Le ministre dit que la succession de M. Trudeau ne l'intéresse pas mais qu'il ne quittera pas nécessairement la vie publique quand le premier ministre s'en ira.

Quoi qu'il en soit, « à moins de mourir jeune je n'ai pas l'intention de mourir en politique », dit-il.

CENTRES GO GOOD YEAR

ÉCONOMIES ÉPATANTES!

OUVERT LE SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE

RADIAL À RABAIS!

59⁹⁵\$ 65⁹⁵\$
P185/80R13 b/b VIVA II
P195/75R14 b/b VIVA, VIVA II

ÉCONOMISEZ À L'ACHAT DE CES PNEUS RADIAUX ÉPATANTS!

Dimension	Description	Prix de vente
P205/75R14	VIVA II b.b.	69 ⁹⁵ \$
P205/75R15	VIVA f.n.	72 ³⁵ \$
P215/75R15	VIVA b.b.	74 ⁹⁵ \$
P225/75R15	Tiempo, f.n.	85 ⁹⁵ \$
P235/75R15	VIVA b.b.	94 ⁸⁰ \$

ARRIVA POUR VOITURES IMPORTÉES, Offerts à bas prix courants. Pneus à bande blanche au prix de pneus à flancs noirs.

P155/80R12 flancs noirs seul.	59 ⁹⁵ \$
P155/80R13	59 ⁹⁵ \$
P165/80R13	63 ⁹⁵ \$
P175/80R13	66 ⁹⁵ \$
P185/80R13	69 ⁹⁵ \$
P185/75R14	72 ⁹⁵ \$

PNEUS À PLIS EN BIAIS À RABAIS

34⁹⁵\$ 39⁹⁵\$
Cruiser, bande blanche Dimension 600-12
Polystreak, bande blanche Dimension B78-1346⁹⁵\$ 49⁹⁵\$
Polystreak, bande blanche Dimension D78-14
Polystreak, bande blanche Dimension E78-1454⁷⁵\$ POSE COMPRISE
Polystreak, bande blanche Dimension G78-15

LA VENTE PREND FIN LE 16 AVRIL

HUILE ET LUBRIFICATION 11⁹⁵\$

Nous versons jusqu'à 5 litres de QUAKER STATE 10W/30 dans le moteur et faisons une lubrification complète du châssis avec QUAKER STATE Filtre en sus, si nécessaire.

ALIGNEMENT 13⁹⁵\$ (garantie de 90 jours / 9,000 km)

Nous vérifions les quatre roues, réglons la chasse, le cambrage et la convergence selon les spécifications appropriées, réglons les barres de torsion et vérifions les systèmes de suspension et de direction. Pièces en sus, si nécessaires.

CENTRES GO GOOD YEAR

Vente en vigueur dans les Centres Go Goodyear suivants. Mécanicien en devoir le samedi.

Consultez le directeur pour d'autres aubaines de pneus !

Soyez prudent — Téléphonnez pour prendre rendez-vous

5750, ch. Côte-de-Liesse 731-5471

MONTRÉAL 2615 est, rue Ontario 527-8364

CENTRE-VILLE, MONTRÉAL 11 est, boul. de Maisonneuve 849-8031

9170 est, rue Sherbrooke 352-2662

LAVAL (CHOMEDEY) 1250, boul. Labelle 688-3575

ST-LAURENT 1340, Montée-de-Liesse 334-9312

LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633

DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sources 684-9532

DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, boul. Saint-Jean 620-2341

SAINT-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280

MONTRÉAL 5135, rue Papineau 527-9854

VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568

AHUNTSIC 10220, boul. Saint-Laurent 381-2591

LAVAL (PONT-VIAU) 366, boul. des Laurentides 667-0210

CHÂTEAUGUAY 104, rue d'Anjou 691-3160

SAINT-MICHEL 3845 est, rue Jean-Talon 729-4394

VILLE D'ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444

MONTRÉAL-NORD Centre du Pneu Fleury 3950 est, Fleury 328-2835

* Lundi à vendredi 7h30 a.m. à 5h30 p.m. Samedi Fermé.

TOUS LES MAGASINS : Lundi à vendredi : 7 h 30 a.m. à 6 h p.m. Samedi : 7 h 30 a.m. à 5 h p.m. ON S'ATTEND TOUJOURS À PLUS • COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

LOUISIANE ET MISSISSIPPI

Les pluies ont cessé, mais le gros des inondations reste encore à venir

■ NOUVELLE-ORLÉANS (UPI) — Les pluies torrentielles qui se sont abattues pendant trois jours sur la Louisiane et les États voisins ont provoqué, hier, le débordement de la rivière Pearl, frontière naturelle entre la Louisiane et le Mississippi, bloquant les principales voies d'accès à cet État, et forçant des centaines de familles à quitter leur maison. La rivière a atteint le chiffre record de 22 pieds au-dessus de son niveau normal.

Toutefois, avec le retour du beau temps, des milliers de familles victimes des inondations des derniers jours ont pu retourner chez elles pour évaluer l'ampleur des dégâts et entreprendre les travaux de nettoyage.

Les trois jours de tempête de la semaine dernière ont fait 12 morts dans trois États, et entraîné l'évacuation de 30 000 personnes. Les dommages étaient évalués samedi à \$300 millions, mais le chiffre pourrait grimper au cours des prochains jours. Les habitants de la Louisiane, du Mississippi, les deux États les plus touchés par la tempête, ne sont pas au bout de leurs peines car même si le soleil est revenu, les rivières n'en continueront pas moins de grossir au cours des prochains jours et 25 000 habitations sont menacées par des inondations.

Le président Reagan a déclaré que le gouvernement prendrait des mesures pour que l'aide promise aux sinistrés arrive le plus vite possible.

Les endroits les plus touchés en Louisiane sont la Nouvelle-Orléans, Slidell, Franklinton, Bâton-Rouge et Denham Springs. Au Mississippi, Foxworth, Hattiesburg et Columbia ont été dévastées par les inondations. L'Alabama, le Tennessee et le Missouri ont également été touchés.

Tornade meurtrière à Inverness

En se dirigeant vers la côte atlantique, samedi, la tempête a provoqué la formation de plusieurs tornades dont l'une a emporté sur son passage à Inverness, en Floride, une voiture et ses occupants faisant trois morts et un blessé grave. Les victimes sont un couple et leurs deux jeunes enfants.

La voiture roulait dans le parc de Whispering Pines quand elle fut prise dans la tornade. Elle vola alors littéralement sur une centaine de pieds et s'écrasa contre les arbres dans la forêt. Seul un des enfants a été retrouvé vivant, mais dans un état si critique que l'on craint pour sa vie.



Un chien hurle à la mort aux côtés de membres d'une famille de Franklinton, en Louisiane, qui regardent passer les eaux en crue qui ont envahi cette région, provoquant l'évacuation de plus de 200 maisons.

Laserphoto AP



John et Nell Thomas ont dû se frayer un chemin dans l'eau qui leur allait à la taille, hier, après avoir récupéré des effets personnels dans leur caravane. La crue de la rivière Pearl, entre la Louisiane et le Mississippi, a déjà provoqué l'évacuation de centaines de résidents de l'endroit.

Photo UPI

SELON UNE ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT

Certaines rivières du Québec sont mortes

■ QUÉBEC — Une étude du ministère québécois de l'Environnement démontre que de nombreux lacs et rivières du Québec sont fortement contaminés par des toxiques inorganiques, principalement des résidus industriels.

« A de nombreuses occasions, peut-on y lire, les concentrations admissibles ont été dépassées pour l'eau potable et surtout pour la vie aquatique. »

PIERRE TOURANGEAU

de la Presse canadienne

Les régions de l'Abitibi, de l'Estrie et de la Mauricie sont les plus sérieusement contaminées par la pollution des métaux, à tel point qu'en certains endroits, l'échantillonnage effectué révèle l'absence de vie aquatique.

Les valeurs maximales atteintes pour plusieurs des dix substances analysées « sont souvent plus de 50 fois supérieures aux critères de toxicité et atteignent jusqu'à des facteurs de plus de 300 fois ces critères. » C'est le cas notamment pour le cadmium, le cuivre et le zinc.

L'étude dont la Presse canadienne a obtenu copie a été complétée récemment par trois chercheurs du Service de la qualité des eaux à partir de données recueillies entre avril 1978 et octobre 1980.

Le territoire étudié couvre les principaux bassins versants du Québec au sud du 52ème parallèle et se déversant dans le fleuve Saint-Laurent, la Baie des Chaleurs, le Saguenay, le lac Saint-Jean, l'Outaouais ou la Baie James.

Les échantillons d'eau analysés ont été prélevés régulièrement dans 130 stations réparties sur 75 rivières et dans 359 autres réparties sur 297 lacs.

En tout, les chercheurs ont travaillé à partir de 13 000 échantillons et effectué environ 23 000 mesures pour parvenir à leurs conclusions.

Dix paramètres ont été analysés. Ils comprennent huit métaux (aluminium, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb et zinc), un métalloïde (arsenic) et une substance inorganique (cyanures).

Les pires

Parmi les 130 stations surveillées en rivières, huit sont contaminées en quasi-permanence, « c'est-à-dire que les résultats d'analyse d'au moins un paramètre se révèlent supérieurs aux concentrations maximales admissibles pour la vie aquatique dans plus de 80 p.cent des cas ».

Ces huit stations se retrouvent dans le bassin de la Richelieu, la région de Rouyn-Noranda-Val-d'Or-Amos en Abitibi et le bassin de la rivière Saint-Maurice. Les principaux toxiques qui les affectent sont le cuivre et le zinc et les responsables de cette situation, l'activité minière et industrielle.

Les problèmes potentiels causés par cette pollution sont d'autant plus importants que la toxicité du cuivre est décuplée par le zinc et vice-versa.

Vingt-quatre autres stations réparties principalement en

Gaspésie (rivières York, Bonaventure, Saint-Anne-des-Monts) et dans le centre du Québec (rivières Bécancour, Saint-François, Nicolet et Yamaska) sont fréquemment contaminées, plus du tiers des mesures prises montrant des concentrations supérieures aux valeurs maximales admissibles pour la vie aquatique.

Là encore, les mines et l'industrie sont responsables d'une forte pollution par le cuivre et le zinc, mais aussi par le plomb et le cadmium dont la toxicité est encore plus grande puisqu'ils sont bioaccumulables et qu'ils affectent toute forme de vie, l'homme compris.

Par ailleurs, à une exception près, les 130 stations ont enregistré au moins une fois un dépassement de valeur maximale admissible pour la vie aquatique ou l'eau potable, tandis que 83 récoltaient des moyennes élevées ou plusieurs mesures élevées pour au moins une substance toxique. Trente-deux stations montrent une contamination importante par une moyenne élevée et plusieurs valeurs élevées pour au moins une substance dont neuf pour au moins deux.

Les champions

Si on superpose les données pour l'ensemble des dix toxiques analysés, les endroits considérés comme les plus pollués au Québec sont les suivants :

- la rivière des Hurons, un tributaire du Richelieu qui connaît à son embouchure, d'où toute vie aquatique a disparu, une pollution extrême et continue par le zinc, élevée par le cuivre et le nickel avec 40 p.cent de mesures supérieures aux critères, et élevée encore par le plomb, le cadmium, le chrome et possiblement les cyanures.

- la tête de la rivière des Outaouais et la région minière de Rouyn-Noranda-Val-d'Or-Amos où on trouve des concentrations extrêmes de zinc, très élevées de cuivre et élevées de cadmium. On y retrouve aussi de l'arsenic.

- la Yamaska Nord qui est aux prises avec des mesures très élevées de zinc, de cuivre, de plomb et de cadmium. On y trouve aussi les plus fortes lectures de chrome au Québec.

- la rivière Saint-Maurice à La Tuque, fortement contaminée par le cuivre et le zinc, le chrome et le plomb.

En ce qui concerne d'autre part la pollution des lacs, c'est encore une fois l'Abitibi (et le Témiscamingue) qui remporte la palme avec les six lacs les plus contaminés du réseau de surveillance.

Ce sont les lacs Dufault, Trémoy, Rouyn, Pelletier, Beauchastel et Noranda. Les concentrations mesurées à ces endroits y sont souvent largement supérieures aux valeurs maximales admissibles pour la vie aquatique et parfois même supérieures à celles pour l'eau potable.

Enfin, l'extrémité est de la péninsule gaspésienne se distingue elle aussi avec sept lacs qui ont des concentrations supérieures aux critères pour deux produits toxiques ou plus.

Du poisson à prendre avec des pincettes

■ QUÉBEC (PC) — Avis aux pêcheurs : si jamais, par un hasard heureux, vous réussissez à prendre du poisson dans les rivières les plus contaminées du Québec, soyez prudents avant de le consommer et surtout, n'en mangez pas trop.

Une étude du Service de la qualité des eaux du ministère de l'Environnement sur la contamination par les métaux du milieu aquatique du Québec, indique que les poissons de sept rivières sont contaminés par le mercure bien au-delà des normes admissibles.

Ces mesures alarmantes ont été prises dans le poisson entier — le meunier noir et le doré jaune — et les mollusques de 16 stations réparties dans les bassins des rivières suivantes : Yamaska, Richelieu, Chateauguay, Outaouais (incluant la Gatineau à Hull), du Nord, l'Assomption, Saint-Maurice.

Le mercure s'accumule surtout dans la chair du poisson. Comme dans ce cas-ci les mesures ont été prises dans l'ensemble du poisson, il faut s'attendre, notent les auteurs de l'étude, à ce que le te-

neur en mercure soit encore plus élevée dans la chair.

C'est dans la Saint-Maurice qu'on trouve les poissons les plus contaminés par le mercure avec des mesures variant de 0,96 à 1,26 mg par kg alors que la norme est 0,40 mg par kg.

Les auteurs de l'étude notent par ailleurs que les mesures de cadmium prises dans les poissons de la tête de l'Outaouais atteignent plus du tiers de la valeur critique.

« Devant ces faits, recommandent les chercheurs, il importe

d'accroître la surveillance de ces paramètres par des mesures dans la chair des poissons aux sites contaminés et sur un plus grand nombre d'espèces de poissons, puis d'informer la population sur les fréquences de consommation à ne pas dépasser sans encourir de risque ».

L'intoxication au mercure entraîne chez l'homme la maladie dite de Minamata qui provoque à long terme une détérioration du système nerveux central qui peut conduire à une forme de vie végétative.

Prowler
LES '83 SONT ARRIVÉES!
Prix d'introduction **IMBATTABLES!!!**
Ex.: **17' tout équipée 7650 \$**
Venez comparer les prix nous défions la compétition!
Yachting et sports
pigeon
6767 est. Henri-Bourassa 325-1010

Cuisinez finement

Cours de base
1^{re} leçon à titre d'essai avec repas et livret

Choix: 13 - 14 - 20 ou 21 avril

Cuisine d'été du 4 mai au 2 juin

Professeur: **Henri Bernard**

PROSPECTUS: 843-6481

2015, rue de la Montagne #610, Montréal H3G 1Z9

Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle

RÉUSSIR EN AFFAIRES

Abonnez-vous par téléphone, commandez en bloc et profitez de la réduction spéciale de **\$48.00** Frais virés à 514-842-2923

RÉUSSIR EN AFFAIRES

Cette inscription ne vous engage à rien! Vous recevrez dans deux semaines, les deux premières leçons et le relieur. Sauf avis contraire, vous recevrez par la suite pendant six (6) mois, 24 leçons au rythme de 4 leçons par mois. Vous serez facturé \$48.00 par mois. (A noter que les 2 premières leçons et le relieur ne vous coûteront que \$10.00!) Si vous décidez de recevoir les 26 leçons en un seul envoi, vous serez facturé lors de l'expédition des leçons, au coût de \$250.00. Si vous n'êtes pas satisfait, retournez nous le matériel reçu et vous n'aurez rien à déboursier. Vous pouvez annuler cette entente en tout temps.

Retournez cette carte à:
RÉUSSIR EN AFFAIRES
910 est Lagachetière
Montréal, Québec
H2L 2N4

Réussir: ça s'apprend de plus en plus

- comment négocier avec votre banquier;
- préparer des budgets et interpréter des états financiers afin d'éviter de mauvaises surprises;
- accroître la motivation et le rendement de vos vendeurs;
- réduire vos inventaires;
- accélérer la perception de vos comptes à recevoir;

Des outils à votre portée:

- Un contenu pratique.
- Des exemples et des cas réels.
- Des questionnaires et leurs réponses.
- Des textes simples, clairs et concis.
- Des formulaires-types immédiatement utilisables dans votre entreprise.

RoyNat

en collaboration avec
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES
et la firme de consultants
LEVASSEUR ET ASSOCIÉS INC.

Carte d'abonnement LA PRESSE

NOM _____

ADRESSE DE FACTURATION: _____

ADRESSE DE LIVRAISON: _____

TELEPHONE RÉS.: _____

AFFAIRES: _____

ABONNEMENT EN BLOC MENSUEL

VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

No COMPTE _____

DATE EXPIRATION _____

Signature _____

Les injustices de la justice

Pour qu'il existe un minimum de justice, il faut établir une relation sérieuse entre la condamnation du juge et la peine que l'accusé aura à subir. Or, au Québec, selon la Conférence des juges, il n'y a pas toujours de relation équitable entre ces deux pôles. Il peut même s'y trouver de sérieuses contradictions. De là à affirmer qu'on peut facilement ridiculiser la justice au Québec, il n'y a qu'un pas que plusieurs savent allégrement franchir.

Il suffit de lire, dans cette page, le texte un peu rébarbatif mais quand même révélateur de la Conférence des juges pour douter sérieusement de notre système: il semble évident que la justice échappe aux mains de ceux qui ont pour mission de l'administrer. Vraiment, c'est inquiétant.

D'après ce que nous apprend la Conférence des juges, il n'y aurait aucune mesure entre les condamnations des juges et certaines peines telles que décrétées par des directeurs de prisons. Il faut se demander si la marge d'interprétation fait partie de la justice.

Un individu condamné à six mois de prison peut donc se retrouver chez lui, le soir même de sa condamnation ou dans les heures qui suivent, tout simplement parce que le directeur de la prison en a décidé ainsi. Bien sûr, le directeur ne veut pas contredire la sentence; il ne peut tout simplement pas se permettre de l'appliquer.

Des condamnés le savent. S'ils subissent une condamnation pour refus de paiement d'une amende, par exemple, ils peuvent miser sur la conjoncture actuelle pour s'en tirer avec une peine de quelques heures au lieu de quelques semaines. Pourquoi payer le plein prix quand vous êtes assuré d'une aubaine?

Mais aussi, selon certaines interprétations locales, un condamné peut profiter de diminutions de peines nombreuses devant servir à sa «réintégration sociale». Ou encore, on invoque des «motifs humanitaires». Le résultat est le même: le condamné fait une bonne affaire en se moquant de la loi et du système judiciaire.

La raison de cette aberration est simple: il est plus avantageux de se faire condamner à la prison que de payer une amende. Que ce soit pour une contravention ou pour une fraude bénigne, il vaut mieux refuser de payer l'amende que de l'acquiescer. Car en la refusant, on peut miser sur une remise de peine quasi automatique, si on profite d'un tout petit peu de chance.

Les directeurs de prisons se défendent: ils manquent de cellules. On ne peut laisser les condamnés dans des salles communes sans engendrer de graves problèmes dans le milieu. Il faut renvoyer les moins dangereux, les moins susceptibles de nuire à la population dans un certain contexte. Les directeurs administrent donc la justice. Et les sentences des juges ne signifient plus rien.

Il y a là une anomalie gênante et une injustice flagrante. Ce sont les directeurs de prisons qui décident maintenant des sentences à partir d'une connaissance sommaire des dossiers et d'une appréciation peu juridique d'un cas précis.

On est tenté d'accuser ces directeurs de prisons et leur reprocher leurs décisions arbitraires: ce serait une grave erreur. Ils sont eux-mêmes prisonniers d'une conjoncture inextricable: d'une part, ils reçoivent des pensionnaires; d'autre part, ils n'ont pas de place pour les loger. Ils doivent donc outrepasser la loi, refaire la loi. C'est notre système judiciaire tout entier qu'il faut accuser et condamner pour illogisme coupable et inconscience grave.

Jean-Guy DUBUC

Le Québec dans la course au leader

Si la campagne pour le choix d'un chef conservateur revêt une signification particulière cette année, c'est en partie parce que tout le monde pressent le crépuscule du régime libéral à Ottawa. Celui-ci, à moins d'un sursaut inattendu ou d'un changement de personnel au sommet de la pyramide, ne parviendra plus à convaincre l'électorat de lui confier un nouveau mandat: les sondages confirment en effet l'ampleur exceptionnelle de l'insatisfaction populaire après deux ans de crise économique et 20 ans d'exercice du pouvoir. De sorte que les Canadiens, quoique sceptiques ou perplexes encore à l'égard du PC, envisagent de plus en plus d'opter pour la plus accessible, la plus plausible des solutions de rechange.

Campagne importante aussi en raison du rôle de premier plan que les événements assignent au Québec dans cette course. Les conservateurs savent maintenant que s'ils peuvent conquérir le pouvoir sans l'aide du Québec, du moins en termes d'arithmétique électorale, ils ne sauraient l'exercer longtemps avec efficacité en se dispensant du concours et des appuis de la société francophone. Le Québec est profondément impliqué en outre par la part très active que prennent dans cette course trois des 12 candidats au leadership. Familiers à divers titres avec le Québec, MM. Clark, Mulroney et Blaikie font naturellement valoir leurs aptitudes spéciales à comprendre et à satisfaire ses aspirations. Ils affirment au surplus — et il serait difficile de les contredire sur ce point — que les militants commettraient une grave erreur politique en élisant en 1983 à la tête du Parti, et peut-être en 1984 à la tête du gouvernement, un chef qui ne saurait s'exprimer dans les deux langues du pays.

Mais l'une des raisons majeures qui suffit à justifier au Québec l'intérêt suscité par cette campagne tient au dossier constitutionnel. On sait que les conservateurs, par la voix courageuse de leur chef, M. Clark, ont pris la défense du Québec avec une vigueur inattendue dans le combat qu'ils ont mené contre le projet gouvernemental qui devait aboutir à la nouvelle Loi constitutionnelle du Canada, proclamée en avril 1982.

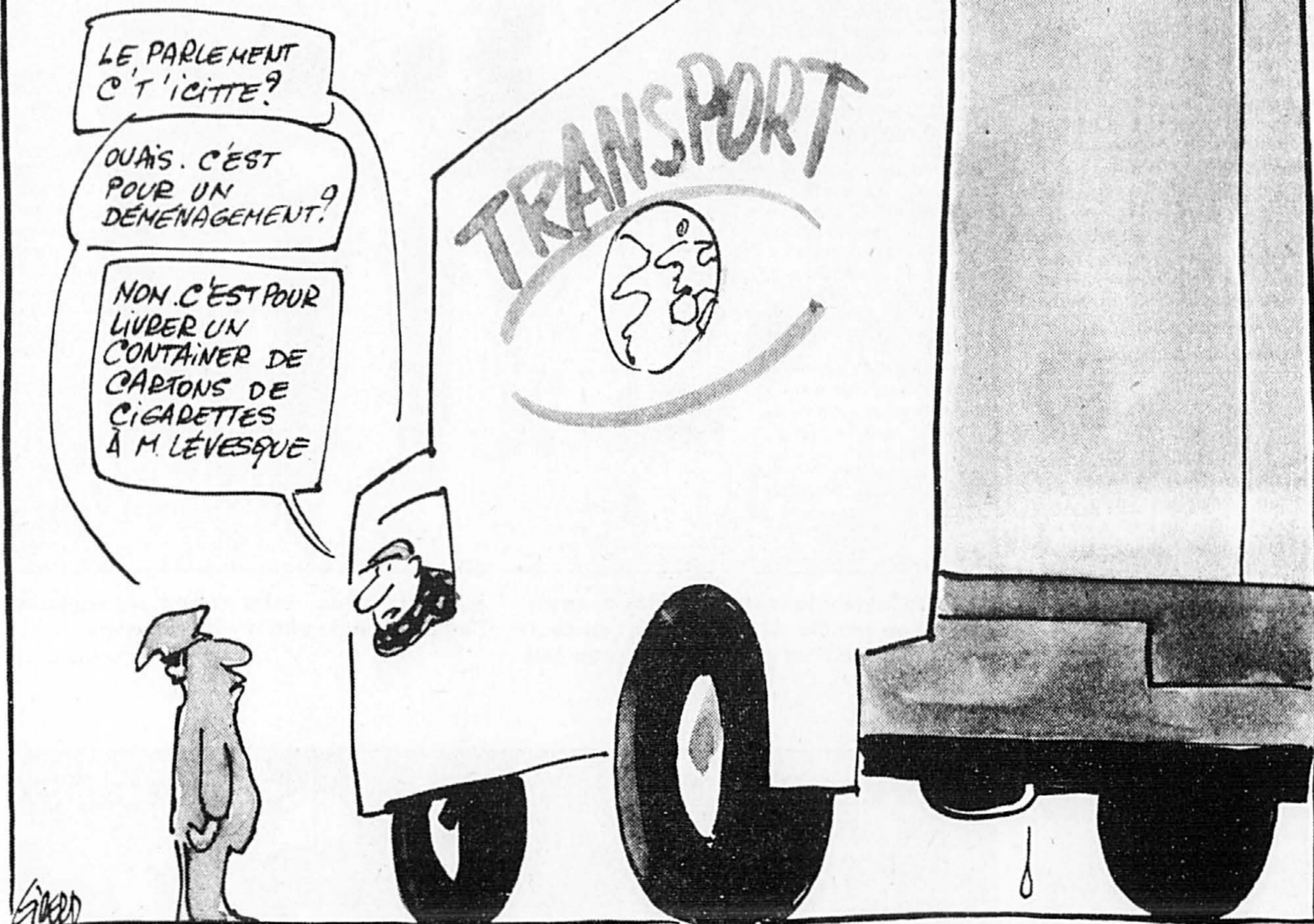
En supposant qu'il accède au pouvoir l'an prochain ou en 1985, le PC pourrait être la seule formation à relancer le débat de la réforme constitutionnelle dans une perspective acceptable à la majorité des Québécois. Seul le PC, en effet, s'il demeure fidèle à la pensée exprimée par M. Clark en 1981 et en 1982, peut proposer et faire accepter au pays un meilleur équilibre fédéral, plus respectueux du principe de l'égalité des deux grandes majorités canadiennes, reconnaissant le poids réel du Québec dans l'ensemble canadien.

La question constitutionnelle n'est évidemment pas la seule qui préoccupe à juste titre les candidats. Mais on aurait tort de croire qu'elle va disparaître sous la pression des réalités et des contraintes économiques qui retiennent davantage l'attention depuis un an. Sur chacun des grands chapitres de notre vie collective — économique, social et constitutionnel — on voudrait mieux connaître les orientations des aspirants qui forment le peloton de tête des candidats.

Hélas, depuis le début de cette campagne, il n'est guère fait mention dans les médias que des abus dont ces derniers ont pu se rendre coupables quant au choix des délégués. Voilà bien la plus grande déception de cette course: une grande occasion s'offre aux candidats de dire comment peuvent être corrigées en faveur du Québec les erreurs constitutionnelles de 1981 et 1982. Une occasion leur est donnée de préciser comment la société francophone peut profiter davantage de la gestion des affaires fédérales, comment nos chômeurs seront remis au travail dans les années 80, par quelle stratégie novatrice le Québec peut tirer avantage d'une économie relancée. Ce ne sont malheureusement pas ces débats de fond qui suscitent l'intérêt des candidats et des délégués. Ce sont surtout des affaires d'organisation électorale et de moralité publique qui les sollicitent. La raison est connue: trop longtemps absent du Québec, le PC édifie à la hâte des structures artificielles animées par des membres instantanés. C'est un problème sérieux auquel le futur chef devra s'attaquer, mais un problème dont les manifestations extérieures relèguent dans l'ombre des questions essentielles, notamment pour les Québécois.

Michel ROY

LES CIGARETTES AUGMENTENT AUJOURD'HUI



Droits réservés

DOCUMENT

Le problème des peines de prison non purgées

La Conférence des juges du Québec s'inquiète du grand nombre de peines d'emprisonnement non purgées. M. Claude Joncas, juge à la Cour des sessions de la paix et président de l'organisme qui regroupe 285 juges nommés par le gouvernement du Québec, nous a fait parvenir à ce propos un intéressant document dont nous reproduisons aujourd'hui de larges extraits.

(...) Ce qui inquiète les juges, c'est le sort réservé aux personnes condamnées à des peines de moins de six mois d'emprisonnement, soit directement soit par suite de leur défaut de payer une amende.

Depuis quelques années, pour des motifs qui lui sont seuls connus, le ministère de la Justice n'a pas jugé à propos de construire de nouvelles prisons et a même dû fermer certaines institutions devenues vétustes. Il s'en est suivi que des le début des années 1980, les prisons furent surpeuplées, notamment en fin de semaine lorsque les personnes condamnées à des peines discontinuées se présentaient en grand nombre pour la purger. Faute d'espace, les autorités se mirent alors à retourner à leur domicile les derniers à se présenter. Par la suite on dut étendre cette mesure aux personnes condamnées à l'emprisonnement pour défaut de payer l'amende et aux personnes condamnées directement à purger de courtes peines. Ce n'était qu'un début.

Présentement, en ce qui concerne les sentences d'emprisonnement proprement dites, il ne se passe pas une journée sans que des détenus condamnés à des peines plus ou moins longues, parfois en raison de la gravité de leur crime parfois à titre exemplaire, parfois parce que la loi impose une peine minimum d'incarcération, soient libérés dans les jours ou même dans les heures qui suivent leur condamnation. Les exemples foisonnent.

ROGER DUHAMEL

C'est le rôle qui échet voilà une quarantaine d'années à Arthur Koestler, l'auteur du *Zéro et l'Infini* et du *Yogi et le Commissaire*. Sous le voile très transparent d'une affabulation romanesque, l'écrivain juif roumain nous plongeait d'emblée au cœur du drame contemporain et explorait dans tous ses replis les déchirements d'une conscience torturée.

Par la suite, Koestler devait s'aventurer loin sur les voies de la recherche scientifique et plusieurs parmi nous n'ont éprouvé ni le goût ni la curiosité de le suivre à la

En ce qui concerne les incarcérations pour défaut du paiement d'une amende, de plus en plus de personnes condamnées à de fortes amendes et qui ont les moyens de les payer, refusent de le faire, sachant que lorsqu'un mandat pour leur détention sera émis, elles ne purgeront que quelques jours si ce n'est que quelques heures de la peine prévue.

Ces libérations prématurées sont ordonnées par les directeurs des établissements de détention agissant sous l'autorité du directeur général du Service de la probation et des établissements de détention, soit en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la Loi sur les prisons, soit en vertu des articles 22.2 et 22.4 de la Loi sur la probation et sur les établissements de détention, ces articles prévoyant qu'on peut permettre à un détenu de s'absenter pour faciliter sa «réinsertion sociale» ou pour des «raisons humanitaires».

Or il semble à première vue non seulement que dans un bon nombre de cas ces libérations sont ordonnées illégalement, mais que les motifs invoqués ne sont qu'un prétexte pour pallier la surpopulation des prisons.

En effet, en ce qui concerne leur légalité, d'une part l'article 8 de la Loi sur les prisons et l'article 22.5 de la Loi sur les établissements de détention prévoient des absences d'au plus quinze jours ce qui est fréquemment dépassé, alors que d'autre part les articles 22.2 et 22.3 de cette dernière loi (qui s'appliquent aux détenus incarcérés pour une peine inférieure à six mois à la suite d'une condamnation en vertu d'une loi ou d'un règlement en vigueur au Québec) ne permettent des absences pour faciliter la réinsertion sociale que si le prévenu a purgé le tiers de sa peine.

Par ailleurs, la façon systématique avec laquelle les détenus condamnés à de courtes peines sont libérés quelques heures après avoir été condamnés et la manière dont les détenus condamnés à des peines plus importantes sont libérés après avoir purgé quelques jours d'une peine de plusieurs mois, ex-

cluent la possibilité que dans tous ces cas la libération de ces détenus n'est ordonnée que pour faciliter leur «réinsertion sociale» ou pour des «motifs humanitaires». L'exercice auquel se livrent les directeurs d'établissements de détention consiste en réalité à faire un choix parmi les prisonniers sur la base de dangers qu'ils représentent, pour n'en détenir qu'un nombre correspondant à la capacité de leur institution. Ceci a bien été démontré récemment par le directeur-adjoint du Centre de détention de Québec qui, lorsqu'il fut interrogé sur les motifs qui l'avaient amené à libérer après six jours un détenu condamné à six mois de prison pour un assaut avec lésions corporelles dont la victime avait perdu un œil, n'a su que répondre:

«Nous avons de la place pour quatre cent quatre-vingts (480) pensionnaires et six cent cinquante (650) sont inscrits sur nos bordereaux.»

«Il (le détenu) a pourtant été libéré sous cautionnement durant quinze mois tout au long des procédures judiciaires. Et si le délit était si grave pourquoi le Juge ne lui a-t-il pas donné une sentence plus sévère?»

L'imposition d'une sentence est un exercice fort complexe. Les juges, qui sont choisis avec soin et qui au départ ont au moins dix ans d'expérience comme avocat, considèrent, même après avoir exercé leur charge pendant de nombreuses années, que l'imposition d'une sentence est la tâche la plus ardue qui leur est confiée. En effet, même si le législateur a fixé les limites de leur discrétion en prévoyant des peines maximales et dans certains cas des peines minimales, il leur laisse une grande latitude à l'intérieur de ces limites et prévoit même des alternatives aux peines d'emprisonnement et aux amendes, comme la probation, avec ou sans suivie, les travaux communautaires, etc.

Pour arriver à une décision les juges doivent prendre en considération la gravité objective du

crime, c'est-à-dire l'importance que lui donne le législateur en prévoyant une peine maximale plus ou moins importante; sa gravité subjective, c'est-à-dire toutes les circonstances dans lesquelles il a été commis telles que dévoilées lors du procès; la protection de la société et l'exemplarité; finalement les chances de réhabilitation de l'accusé, compte tenu de ce qui leur est dévoilé sur ses antécédents lors de l'enquête préliminaire tenue à la fin du procès et fréquemment par un rapport préliminaire préparé par des agents de probation qui ont fait une enquête poussée auprès de sa famille, de son milieu et de la police.

C'est dire que les juges ne condamnent pas un accusé à une peine de prison, si courte soit-elle, à la légère. Ils ne le font que s'ils sont obligés par la loi, que s'il n'existe localement aucune alternative valable à l'emprisonnement (programme de réhabilitation, travaux communautaires) ou que s'ils viennent à la conclusion que les autres moyens à leur disposition (probation, amende) seraient inadéquats en raison des circonstances de l'affaire.

La question que les juges estiment que devrait se poser la population est de savoir s'il est souhaitable que les directeurs d'établissements de détention puissent, pour pallier la surpopulation des prisons, substituer leur jugement à celui du juge en invoquant comme prétexte que le détenu n'est pas dangereux et qu'à leur avis il n'avait pas besoin d'être incarcéré; ou s'il est préférable de chercher d'autres solutions au problème du manque d'espace dans les prisons.

Sur ce dernier point, il est à noter ici que depuis le 1er janvier des amendements apportés à la Loi sur les poursuites sommaires font que les personnes en défaut de payer une amende (même après saisie) peuvent purger leur peine en effectuant des travaux compensatoires plutôt qu'en étant incarcérés. Les juges se réjouissent de cette mesure qui évitera à des justiciables d'aller en prison pour l'unique raison qu'ils sont pauvres, et qui mettra fin à la pratique de ne pas payer une amende, même si on en a les moyens, sachant qu'on ne sera pas gardé en prison. Il ne faut pas croire cependant que ceci soulagera la surpopulation des prisons. Au départ cette mesure ne vise que les amendes imposées suite à une infraction à une loi provinciale et non celles imposées suite à une infraction au Code civil

suite à la page A7

BILLET

Entre la vie et la mort

Il y a des ouvrages qui marquent une génération parce qu'ils correspondent à l'état de sensibilité d'une époque, parce qu'ils lui révèlent une partie de la réalité qui lui avait jusqu'alors échappé. La valeur intrinsèque de ces livres n'est pas ici en cause, mais bien davantage leur poids de témoignage.

ROGER DUHAMEL

C'est le rôle qui échet voilà une quarantaine d'années à Arthur Koestler, l'auteur du *Zéro et l'Infini* et du *Yogi et le Commissaire*. Sous le voile très transparent d'une affabulation romanesque, l'écrivain juif roumain nous plongeait d'emblée au cœur du drame contemporain et explorait dans tous ses replis les déchirements d'une conscience torturée.

Par la suite, Koestler devait s'aventurer loin sur les voies de la recherche scientifique et plusieurs parmi nous n'ont éprouvé ni le goût ni la curiosité de le suivre à la

piste. Nous savions seulement qu'au terme de ses pérégrinations, idéologiques aussi bien que géographiques, il avait touché terre à Londres où il poursuivait ses travaux sans jamais redevenir la vedette internationale qu'il avait été au lendemain de la guerre.

Au début de ce mois, ce grand cosmopolite, âgé de 77 ans, décidait de s'enlever la vie et sa troisième épouse, d'au moins 20 ans sa cadette, consentait à l'accompagner dans ce voyage sans retour. Nous devions apprendre à cette occasion qu'il appartenait au groupe EXIT, une association britannique qui préconise l'euthanasie volontaire. Koestler a donc agi conformément aux convictions qu'il s'était formées en ces dernières années.

Beaucoup de gens recourent au suicide comme à la seule solution qui puisse les arracher à leur enfer terrestre. Ils professent que la vie future n'existe pas et que l'immortalité n'est qu'un mythe pour conforter notre peur instinctive de

l'inconnu. En mettant fin à leurs jours, ils ne font que se jeter plus ou moins prématurément dans le néant absolu et définitif. Pourquoi tant souffrir quand il est si facile de devenir à son gré comme si nous n'avions jamais été! Il y a là une logique terrible.

Telle n'était pas la pensée de notre écrivain. Il soutenait en effet que la mort était beaucoup moins une fin qu'un commencement, que l'homme quittant la terre s'associait à une conscience cosmique, comme la rivière coule vers l'océan. Pour lui, c'est l'image qu'il employait volontiers, le rideau n'est pas tombé, il s'est levé. Son geste rejoint également une certaine logique, peut-être plus apaisante que la première, encore que l'élimination d'un Dieu personnel au bénéfice de vagues entités galactiques n'apporte pas un réconfort à tout le monde.

Koestler était presque octogénaire et il avait accompli son œuvre. Libre à lui de prendre en mains son destin. Il en va différemment pour ces jeunes qui cèdent à un ténébreux envoûtement et ferment délibérément les yeux à la lumière.

L'opinion française s'est émue du succès de librairie remporté par *Suicide mode d'emploi*, un guide

de la mort douce qui renferme et propose différentes recettes, des cocktails de médicaments qui vous permettent de tirer votre épingle du jeu sans avoir à utiliser le rasoir ou respirer le monoxyde de carbone.

Devant les protestations du public, l'éditeur Alain Moreau, qui doit se féliciter de tout ce bataillage publicitaire gratuit, annonce le lancement prochain d'éditions américaine, allemande, espagnole, portugaise et même canadienne. Aux critiques qui lui font grief de cette exploitation commerciale de la morbidité, il réplique qu'ils ne font que mener un combat d'arrière-garde puisque, ajoute-t-il, «d'ici dix ans, il y aura une banalisation du suicide comme il y en a eu une de l'avortement.»

Le plus grave, c'est qu'il ne se trompe peut-être pas complètement. Retirer un tel ouvrage de la circulation? Le ministre français de la Santé serait favorable à une pareille interdiction. Elle ne ferait probablement qu'augmenter le nombre des lecteurs.

Chacun mène son combat individuel selon ses vues: pendant que Koestler se tue parce qu'il souffre trop, le dentiste Barney a souffert mille morts pour conserver la vie. À chacun de choisir son camp.

Politique énergétique et développement économique

L'auteur est économiste. Elle prépare une thèse doctorale à l'université McGill.

L'établissement d'une politique énergétique est une préoccupation relativement récente puisqu'elle remonte à peine à une dizaine d'années, et sa place dans la hiérarchie des priorités nationales n'est pas encore bien calibrée. Elle est, le plus souvent, venue se plaquer sur les autres grands objectifs qu'elle a pu renforcer, infléchir ou parfois même parasiter à l'insu de tous.

HÉLÈNE LAJAMBE

Dans les pays où la politique énergétique est conçue non comme la sélection d'un avenir énergétique rationnel, mais comme la mise en oeuvre de palliatifs au manque de pétrole, il est inévitable qu'elle manque de vision à long terme. Même parmi les pays qui ont vu les liens qui s'imposent entre le développement d'une économie équilibrée et la définition d'une stratégie énergétique, rares sont ceux qui en ont fait l'agencement en fonction de l'intérêt public.

La possession d'une richesse énergétique importante est un atout, mais, à elle seule, une carte

ne décide pas de la partie. Le Nigeria, par exemple, que ses ressources pétrolières devaient sortir du Tiers-monde en est devenu victime: sa situation économique s'est détériorée au point de l'obliger à troubler les rangs de l'OPEP. Le Québec se retrouve lui aussi dans une situation plus déplorable qu'avant sa décision de développer massivement ses richesses hydroélectriques.

Invoquer comme excuse l'inflation et la récession mondiale ne se justifie pas lorsqu'on a contribué soi-même par un méga-projet aussi assoiffé de capital et aussi peu pourvoyeur d'emplois que l'aménagement de la baie James. Les problèmes économiques du Québec n'ont pas commencé avec ce projet, mais prétendre que ce dernier les résoudrait a retardé d'autant la recherche de vraies solutions.

Depuis le début du siècle, le Québec bénéficie d'une électricité abondante et peu coûteuse. Cela aurait pu encourager la croissance économique dans son ensemble comme en Ontario; au Québec par contre elle favorisait exagérément l'implantation d'usines et d'équipements à forte intensité énergétique, le plus souvent également trop exigeants en capital pour les disponibilités internes. Les activités économiques qui ont accompa-

gné ces industries ont visé évidemment à rentabiliser leurs opérations, ce qui les a amenées à étendre leurs marchés, donc à exporter massivement.

Si ce type de développement s'était limité à une faible partie du secteur industriel, il pourrait être considéré comme normal. Au Québec, cependant, c'est la moitié de la production qui est exportée à l'état brut ou semi-fini. Le pays est ainsi privé de nombreux emplois et de l'importante valeur ajoutée qu'apporte la transformation de ces matériaux en produits finis. Ce biais vers l'exportation des biens non manufacturés a mis en place une infrastructure économique déséquilibrée, rendu le chômage endémique et limité les possibilités de création de capital de risque autochtone, puisque l'aval du processus de production a été exporté ipso facto.

Inconscient, semble-t-il, de cette distorsion, le planificateur énergétique continue à surinvestir, accaparant une portion substantielle du capital disponible; il cherche agressivement à subventionner d'autres industries fortes consommatrices d'électricité et referme ainsi plus complètement le piège du mal-développement sur les Québécois ordinaires coupés du débat.

Où sont les solutions? Eh bien,

de toute évidence, pas là où l'on semble s'obstiner à les chercher. Une politique énergétique ne peut servir le développement économique d'un pays que si elle répond d'abord et avant tout aux besoins réels de ses habitants. Quels sont les besoins énergétiques des Québécois? De l'électricité? Du pétrole? Du gaz? Pas exactement, mais bien plutôt de la lumière, de la chaleur, les moyens d'aller d'un endroit à un autre, etc... Tout cela n'exige pas autant d'énergie que les producteurs de l'offre semblent le croire. À titre d'exemple, selon une étude très respectée et indépendante, effectuée pour le ministère de l'Énergie, au Québec une simple amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments et le réglage des fournaies permettrait d'économiser près de 40 p. cent de l'énergie consacrée au chauffage résidentiel et coûteraient moins de deux milliards de dollars (c.-à-d. ce qu'Hydro-Québec emprunte annuellement). Pres des deux-tiers de ces investissements se rembourseraient d'eux-mêmes en moins de cinq ans, le reste en moins de dix ans, et ils créeraient en outre plus de 33000 emplois-année à un coût unitaire dix fois moins élevé que celui des emplois-années affectés à la construction de barrages. Cet exemple ne tient pas compte du fait

que l'énergie épargnée pourrait être utilisée ailleurs, donnerait du travail, ou allégerait la facture pétrolière.

Est-ce ce type de gestion de la demande que l'on suggère aux Québécois pour couper radicalement leurs factures et tenter de maintenir leur niveau de vie? Depuis une dizaine d'années déjà on leur fait un devoir civique de convertir leur chauffage à l'électricité. Chaque installation exige une capacité moyenne de six (6) kilowatts à la centrale, selon Hydro-Québec, (25 kilowatts en pointe), soit un investissement estimé conservativement entre \$12 000 et \$30 000 par maison. Le coût est supporté par les consommateurs d'Hydro-Québec et les externalités — nombreuses et souvent à long terme — sont reportées sur la société québécoise.

Les programmes actuels perpétuent ce gaspillage phénoménal de capital, d'énergie, de ressources humaines et matérielles sans que jamais le coût d'opportunité soit pris en compte! L'argument: «oui, mais les dégâts sont faits, il faut bien utiliser cette électricité» — tient-il lorsque l'on sait:

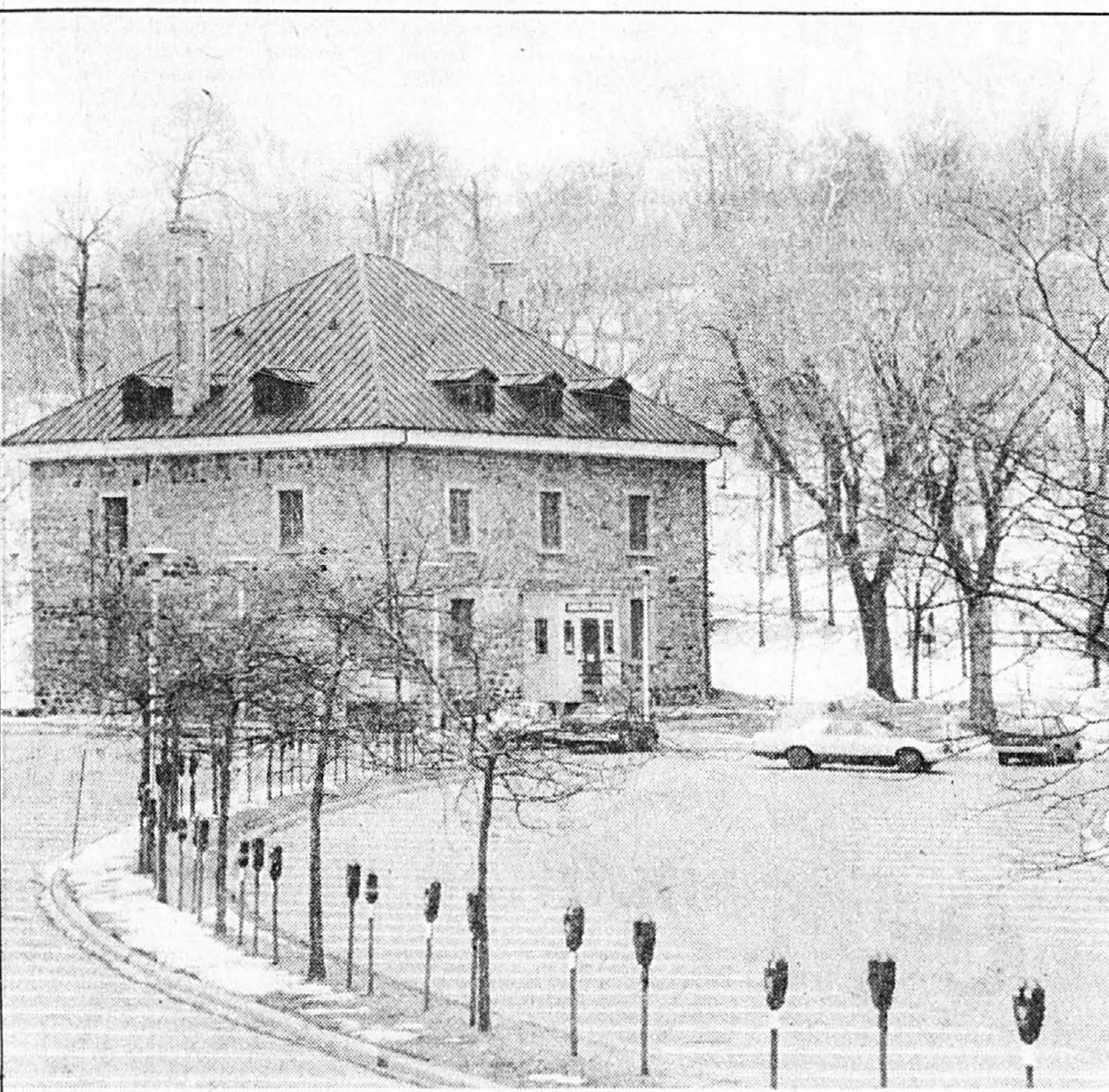
1) qu'au lieu de restreindre définitivement la demande énergétique par des mesures d'efficacité, on met encore en place, et pour longtemps, des équipements et des

usines destinés à l'exaspérer au maximum et sans souci d'efficacité?

2) qu'en cas de retournement du marché ces industries disparaissent et plongent des villes entières dans la misère?

3) que même l'exportation d'électricité est à double tranchant, comme le démontrent l'opposition du Conseil de Développement Régional et des municipalités concernées de l'Estrie et la difficulté de signer des contrats intéressants pour le Québec?

Grâce à la baie James, le Québec est maintenant devenu une colonie électrique. Incontrôlé, l'auxiliaire du développement économique a fini par le parasiter, et d'autant, l'électricité s'est transformée en handicap. La carte importante de l'électricité a été jouée d'emblée et mal, mais il en reste d'autres qui, amenées dans un ordre calculé, pourraient permettre de redresser la partie du développement économique. Cependant rien ne peut se gagner sans un bon partenaire: la population; la population à qui jusqu'à présent on avait réservé la place du «mort» (en anglais: «the dummy»). L'avenir lui appartient. Il serait donc grand temps qu'il se décide en fonction de ses besoins à long terme, non de ceux des voisins.



Le Centre d'art du Mont-Royal fermera ses portes en mai pour devenir un Musée de la chasse et de la nature.

La regrettable disparition du Centre d'art du Mont-Royal

Nous apprenions récemment la décision des autorités de la Ville de Montréal de modifier la vocation du Centre d'art du Mont-Royal. La nouvelle a été reçue avec surprise par les milieux concernés puisque rien, dans les travaux rendus publics au Comité exécutif de cette ville, ne laissait présager de ce changement soudain de la politique culturelle de Montréal.

Depuis 1963, le Centre d'art du Mont-Royal est le lieu d'un programme d'exposition régulier dans lequel une place importante était faite aux jeunes créateurs. Cette orientation du Centre avait été confirmée non seulement par les citoyens qui avaient identifié l'art à ce site naturel, mais aussi par les artistes qui avaient choisi cet environnement pour un symposium de sculpture internationale en 1964. Par la suite, les sculptures d'un Vaillancourt, d'un Kosso se

sont fondues au paysage et sont devenues des repères pour cet espace de verdure.

Le brusque changement de vocation du Centre d'art ne serait pas catastrophique si nous n'avions pas, encore une fois, à envisager la fermeture d'un autre lieu consacré à l'art dans la ville. Ce ne sont pas les propositions de répartition dans différents centres culturels les activités de ce type qui sont une formule de remplacement. Qu'est-ce qui nous assure que ces centres auront les moyens matériels et l'espace requis pour reprendre ce qui refluera des activités du Centre d'art du Mont-Royal?

Dans une ville de l'importance de Montréal, il y a lieu de s'indigner de ne pas trouver une présence de l'art plus manifeste. L'art a été de tout temps un signe de civilisation, par contre nous cherchons toujours dans notre environnement cette réalité. Pourquoi, alors

que nos artistes sont parmi les plus productifs du Canada, nos places publiques sont-elles pavées de briques seulement?

La disparition du Centre d'art du Mont-Royal prive notre société d'une rencontre possible avec l'art actuel comme elle rend soudain marginales les sculptures qui jalonnent les sentiers de la montagne. Sans ce lieu, qui avait été établi de manière spontanée entre les sculptures extérieures et le Centre d'art, le site est dépeuplé de son animation.

Ce genre de décision va à l'encontre de toute sociologie élémentaire, puisqu'elle rompt le rapport naturel qui s'est constitué, avec ce lieu, par des habitudes de fréquentation d'une collectivité.

**H. BARRAS
G. HENAU
L. LETOCHA
G. ROBERT
F. SAINT-MARTIN**

DOCUMENT

Les peines non purgées...

suite de la page A6

mine, à une autre loi fédérale ou à un règlement municipal. D'autre part, même si près de la moitié des personnes admises dans les prisons le sont suite à leur défaut d'avoir payé une amende, elles n'occupent qu'une infime partie des places disponibles (les sentences sont plus courtes et déjà en grande partie non purgées). Il ne faut donc pas voir dans ces nouvelles mesures une solution au problème. Il vaudrait sans doute mieux d'étudier les mesures adoptées ailleurs pour pallier ce même problème, notamment en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Il n'appartient pas aux juges de s'immiscer dans l'exercice des pouvoirs législatifs et exécutifs; ils ne peuvent ni tenter de remédier aux carences du système au

moment d'imposer leurs sentences, ni même se faire publiquement les champions d'une solution qu'ils souhaiteraient voir le législateur adopter. Il leur est cependant apparu nécessaire d'informer la population sur une situation qu'ils estiment sérieuse. Les lois nécessaires au bon ordre de la société n'ont de valeur que dans la mesure où elles sont respectées, et elles ne le seront que si les sanctions qui y sont attachées sont exécutées. Au cas contraire les délinquants, sachant qu'ils peuvent impunément commettre des infractions, n'auront plus d'hésitation à commettre leurs forfaits, se moquant du législateur, des gardiens du bon ordre et des tribunaux. Qu'on se souvienne du comportement des jeunes délinquants suite à l'adoption de la Loi sur la protection de la jeunesse.

N.B.

- *Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

SYNDICALISATION DIFFICILE? Réponse du président du Palais du livre

Madame Anne Richer
Journaliste
LA PRESSE

Madame, C'est avec un vif déplaisir que j'ai pris connaissance d'un article intitulé «Syndicalisation difficile au Palais du livre», paru sous votre signature le 16 mars dans LA PRESSE. L'information véhiculée par votre entremise contient plusieurs erreurs flagrantes et des accusations non fondées. Sans prétendre les identifier toutes, voici les plus criantes:

— *Le Palais du livre paie le salaire minimum.* Faux; nous payons plus que le salaire minimum.

— *Les femmes balaient les escaliers.* Faux; le ménage est fait par des hommes d'entretien la nuit.

— *Le Palais ne paie pas le temps supplémentaire.* Faux; vous trouverez ci-joint le relevé des heures supplémentaires payés. Il y en a peu car il s'en fait peu, pas parce qu'il n'est pas payé comme vous le prétendez.

— *Les femmes sont faciles à manipuler.* Si quelqu'un a tenu ces propos douteux, ce n'est pas le soussigné, comme vous l'en accusez à tort.

— *Le patron est méprisant avec les femmes.* Bien que chacun ait

droit à son opinion, je considère cette attaque personnelle comme totalement injustifiée. Je vouvoie tous les employés du Palais et je les traite sur le même pied, sans discrimination, que ce soit en raison de l'âge ou du sexe. Si quelqu'un veut associer cette attitude à du mépris, ce qui me semble invraisemblable, alors ayez au moins l'honnêteté de mettre tous les employés dans le même sac, pas uniquement les femmes.

— *L'époussetage.* Tant les femmes que les hommes procèdent à l'époussetage des livres, ce qui me semble une tâche logique lorsqu'on vend, entre autres, des livres usagés venant de toutes les sources imaginables. Il aurait été plus honnête d'inclure les hommes dans votre description puisque, je présume, eux aussi feront parti du syndicat s'il est accrédité.

— *La lettre disciplinaire parce que son enfant était malade.* Avez-vous lu cette lettre? J'en joins une copie. Je ne croyais pas qu'indiquer sa sympathie ou demander un billet du médecin constituait une lettre disciplinaire. Vous innovez.

— *Le harcèlement, les repas racourcis.* Je nie le harcèlement. Quant à la longueur des repas, elle n'a pas été changée, elle est seulement un peu mieux respectée.

Je suis déçu qu'une journaliste de votre expérience ait pu se prêter à la publication d'un article dont au moins une partie des faits étaient facilement vérifiables (tableaux de chèques de paie notamment). Depuis près de 5 ans le Palais publie dans LA PRESSE, le samedi des placards publicitaires très visibles indiquant l'adresse et le numéro de téléphone du Palais; n'aurait-il pas été simple de demander à l'intéressé sa version? N'accordez-vous aucune valeur à la réputation des gens, surtout lorsque vous écrivez dans un journal aussi lu que LA PRESSE? Madame, votre comportement m'a causé un tort considérable, et je m'attends à ce que vous mettiez tout en oeuvre afin de réparer ce gâchis.

Le président du Palais du livre,
Pierre-Roger NADEAU

Les journalistes ont le devoir de rapporter ce qu'on leur dit, le plus fidèlement possible. Vous avez eu maintes fois l'occasion de bénéficier de ce service, n'est-ce pas? C'est au tour de vos employées de témoigner de leurs difficultés. Les règles de jeu étant ce qu'elles sont, ces femmes ont le droit, elles aussi, de dire ce qu'elles ont à dire.

Anne RICHER

EN VRAC

Haro sur les pédophiles!

Je dois confesser à Alain Bouchard (LA PRESSE, 28 mars 1983) que je suis coupable d'un péché mortel aux yeux des «psy» en ne souscrivant pas à leur liste de péchés qu'ils ont édictés pour leur théologie de la libération. (...)

Il est vrai qu'éliminer la pédophilie ne résoudrait pas tous les problèmes sexuels, mais ce n'est pas une raison pour donner à cette déformation un visage de saine sexualité. Il est vrai aussi que les pédophiles ne portent pas tous les problèmes, mais ils pourraient porter ceux qui leur revient; le premier pas serait de cesser de jouer à la victime vierge et innocente, victimisée par d'autres victimes.

Il faut se méfier, car il arrive un moment où sous des dehors de compassion se cache bien plutôt de l'hypocrisie chronique, et force est de constater que de ce côté les pédophiles battent des records. Ce qui ne provient pas de leur rejet par le reste de la société mais qui est inhérent à l'attitude pédophile-même.

André TREMBLAY
Montréal

La loi 55

M. Adrien Ouellet
Ministre de l'Environnement
Québec

Monsieur, À la demande de mon Conseil d'administration, je vous écris afin de demander que vous portiez une attention positive toute particulière à l'avis du Conseil consultatif de l'Environnement, à savoir que l'application de la loi 55 aurait pour effet de rendre trop facile des atteintes à l'environnement urbain et naturel, et ce pour les promoteurs des travaux publics.

Nous trouvons trop aléatoire des «contrôles» post-facto et de «manière» occasionnelle, quand nous songeons à des aménagements pouvant affecter entre autres des zones délicates, riches en faune, telles les battures, les marais et les rivières, par exemple. Les dommages, un coup faits, sont souvent irréversibles.

Nous vous prions donc de prendre en considération l'avis du Con-

seil Consultatif de l'Environnement par rapport à la loi 55.

Harry GOW
pour le Conseil d'administration
de la Fédération québécoise
de la Montagne
Montréal

Un festin pour les mélomanes

Je tiens à féliciter le service des programmes de Radio-Canada pour l'heureuse initiative d'avoir mis à l'affiche l'émission intitulée «Pour le piano», les mardis à 11h40. Tous les mélomanes, négligés par notre télévision d'État, se réjouissent de cette ouverture sur leur monde. Quant aux néophytes, ils seront vite gagnés par les démonstrations brillantes et sensibles de monsieur Claude Savard. Pianiste chevronné, vulgarisateur clairvoyant, mais avant tout vibrant musicien, il s'acquitte au mieux de la double et difficile tâche: jouer la musique et en commenter la facture.

Il est à souhaiter par contre qu'on puisse donner à l'émission la place que sa qualité réclame: une heure d'antenne accessible à tous. On pourrait imaginer, par exemple, qu'elle constitue un volet des «Beaux Dimanches». On pourrait alors y présenter des oeuvres de plus grande envergure, telles l'adagio de la sonate opus 106, de Beethoven.

André DESAUTELS
Musicien-musicologue
Saint-Hubert

Les «Verts» ne méritent pas ça!

M. Guy Cormier,
Editorialiste

J'ai eu l'occasion, dans votre éditorial du 31 mars («Le tournant pris par M. Reagan» et «Les Verts voient rouge»), de lire la vingtaine de lignes que vous avez cru bon d'insérer sous ce deuxième titre.

Profitant, pour engager votre propos, de l'entrée fracassante des Verts au parlement de Bonn, vous enfilez ensuite en l'espace de deux phrases les mots «sectarisme», «fanatisme» et «totalitarisme». Mis à part le caractère communément péjoratif qu'ils peuvent avoir, je m'étonne de voir l'utilisation de tels mots, assez obscurs pour beaucoup de lecteurs. (...)

Quant à la troisième et dernière phrase: «Les «Verts» sont-ils la matrice d'un IVE Reich?», je laisse à chacun de mesurer l'ampleur de l'insulte à la «mémoire des peuples» qu'elle peut représenter: Le fanatisme poussant à des excès, vous en semblez victime.

J'aimerais que soit réimprimé votre texte pour que les lecteurs puissent considérer par eux-mêmes ce joyau de vocabulaire antipacifiste qui, à propos, a trouvé le site qui lui convenait sur la page éditoriale, c'est-à-dire à droite, en bas: la place qui revient à un discours «de droite et... plutôt bas». J'ose espérer dans l'avenir pour vous et vos lecteurs une information plus objective. La paix soit avec vous.

Normand MOREAU
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulièrement de LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Ottawa espère plus que des mots de la part de Shultz

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien espère que le secrétaire d'Etat américain George Shultz fera plus que parler lorsqu'il s'entretiendra des pluies acides avec le ministre des Affaires extérieures du Canada, Allan MacEachen, à Washington.

Les rencontres, qui ont débuté hier soir, doivent se poursuivre toute la journée aujourd'hui.

Ces pourparlers devraient également porter sur l'Alliance atlantique, le contrôle des arme-

ments, les relations Est-Ouest, la reprise économique mondiale et le sommet économique de Williamsburg, en Virginie, qui se tiendra à la fin du mois de mai.

Ce sera la deuxième des quatre rencontres prévues cette année entre les deux ministres. Tous ces meetings doivent porter sur des questions bilatérales.

Selon un porte-parole, à Ottawa, les deux hommes doivent aborder à satiété les problèmes d'environnement provoqués par les pluies acides et les déchets

toxiques du côté américain de la rivière Niagara.

M. Shultz connaît le problème des pluies acides depuis sa dernière rencontre avec M. MacEachen, en octobre dernier. Les autorités canadiennes espèrent que les Etats-Unis commenceront à collaborer avec notre pays afin de réduire les émissions d'acide sulfurique provenant des grandes industries, notamment les aciéries et les usines d'enrichissement de minéraux.

On estime toutefois que M. MacEachen ne fera aucune proposition précise à son homologue mais qu'il tentera de le convaincre de la fausseté des dires de certains scientifiques américains qui prétendent que la technologie adéquate n'existe pas encore dans le domaine de la lutte aux pluies acides.

Le Canada s'est engagé à réduire de cinquante p. cent, d'ici à 1990, ses émissions d'acide sulfurique dans l'atmosphère. Selon certains, on a déjà réussi à réduire ces émissions de 25 p. cent, mais, dit-on, il est inutile de réaliser une autre réduction de 25 p. cent si les Américains ne participent pas à cette lutte.

Une autre question qui sera abordée aujourd'hui: les subventions de Washington à l'exporta-

tion des produits agricoles. En vertu d'un projet de loi qui se veut une réponse au dumping étranger, le président américain ainsi que le Congrès pourraient user de représailles à l'endroit des pays étrangers qui imposent des barrières commerciales sur les exportations américaines.

En vertu de la loi, le président américain rédigerait, chaque année, une liste des barrières commerciales mises en place par les autres pays. La Présidence négocierait, dans un premier temps, la réduction ou l'abolition de ces barrières et, si rien n'est fait, des représailles pourraient être adoptées.

On ne sait pas encore, à l'heure actuelle, quelle serait l'étendue des pouvoirs accordés au président si la loi est adoptée par le Congrès.

De nombreux législateurs et hommes d'affaires américains ont pris à partie la Loi canadienne de tamisage des investissements qui réglemente les investissements étrangers au Canada.

Hier soir, MM. Shultz et MacEachen se sont rencontrés à un dîner officiel à la résidence du secrétaire d'Etat. Aujourd'hui, les deux hommes doivent converser dans les bureaux du département d'Etat.

Les chômeurs et les assistés sociaux n'ont pu voir Paquette et Guilbault

(PC) — Des représentants d'assistés sociaux et de chômeurs n'ont pu formuler aux députés invités, samedi après-midi à Montréal, leurs suggestions pour une politique de création d'emploi.

Le Regroupement des assistés sociaux du Québec et le Regroupement des chômeurs et chômeuses avaient convoqué le député Gilbert Paquette (PQ), et Jacques Guilbault (PLC), mais ils ne se sont pas présentés.

Ils ont quand même souligné que plusieurs groupes et centrales syndicales avaient déjà préparé des programmes précis de création d'emploi sur lesquels

les gouvernements devraient se pencher.

Ces programmes sont axés surtout sur l'exploitation des énergies douces, le développement de l'agro-alimentaire et la transformation au pays des matières premières en produits finis.

Les assistés sociaux et chômeurs s'opposent particulièrement au virage technologique et au développement de l'informatique et de la bureautique, en raison du chômage que ces « progrès » occasionnent, de même qu'à l'industrie de l'armement, tant pour des raisons morales qu'économiques, ce secteur étant générateur de peu d'emploi, soutiennent-ils.

Rencontre entre la CECS et des fonctionnaires du MEQ

Des représentants de la Commission des enseignants de commissions scolaires (CECS) rencontrent cet après-midi des fonctionnaires du ministère de l'Éducation pour les informer officiellement du rejet, vendredi, du rapport du conciliateur Raymond Désilets, et pour demander la reprise des négociations.

Ils veulent que le ministre profite du dépôt, demain, de la loi spéciale devant rendre légales les lois 70 et 105, pour y in-

clure un certain nombre de corrections sur la base de son offre du 10 février et du rapport Désilets. Les enseignants demandent de plus la réouverture de la convention pour les deux dernières années du décret.

La délégation de la CECS devrait inclure son président, Robert Bisailon, son permanent, Denis Leclerc, de même qu'un représentant de la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT).

RESTRUCTURATION

Les commissions scolaires veulent rencontrer Lévesque

Les commissions scolaires du Québec, affirmant que la restructuration scolaire envisagée par le Québec n'est qu'un trompe-l'œil qui a surpris leur bonne foi, ont réclamé de toute urgence une entrevue au premier ministre René Lévesque.

« Les amendements annoncés prétendent faussement prendre en considération nos objections. Ils portent les germes d'un désordre d'autant plus dangereux que l'opinion publique se rendra compte qu'elle a été trompée », affirment les commissions scolaires dans une missive à M. Lévesque.

La rencontre est réclamée par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le Conseil scolaire de l'île de Montréal, l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, la Commission des Ecoles catholiques de Montréal et la Commission des Ecoles protestantes du Grand Montréal.

Les intervenants soutiennent qu'un sondage d'opinion a récemment prouvé que, malgré la confusion, la majorité des Québécois est satisfaite des structures scolaires actuelles. Ils estiment que les commissions sont des gouvernements locaux qui doivent être maintenus pour défendre les intérêts de la population en matière d'éducation, qu'elles doivent être élues au suffrage universel, qu'elles doivent pouvoir administrer les écoles et qu'elles doivent compter sur des sources de revenu locales.

Selon eux, le ministre de l'Éducation trompe les citoyens et trahit ses partisans en prétendant maintenir le suffrage universel. Ils l'accusent de camoufler sa supercherie dans un long développement philosophique expliquant que les commissaires d'école ne seront plus élus, mais désignés parmi les membres du conseil d'école. Ils qualifient ce système de collège électoral et estiment que la réforme mène tout droit à une école-corporation.

A mi-chemin de son mandat, le PQ se trouve dans une situation précaire

QUÉBEC (PC) — Il y aura deux ans mercredi, le Parti québécois était facilement réélu pour diriger les destinées du Québec.

C'est le 13 avril 1981 en effet que les Québécois accordaient un mandat clair à l'équipe dirigée par René Lévesque, avec 80 députés sur 122 et 49 p. cent des suffrages.

M. Lévesque et ses troupes avaient mené une campagne électorale énergique basée sur le thème « Faut rester forts ».

NORMAN DELISLE

Deux ans plus tard, un récent sondage du Centre de recherche sur l'opinion publique n'accorde plus que 19 p. cent de la faveur populaire au Parti québécois, avec un indice de satisfaction de seulement 31 p. cent à l'endroit du gouvernement.

Le premier ministre a admis lui-même qu'il perdra les trois élections complémentaires qui se tiendront ce printemps, en dépit du fait qu'il s'agira d'un scrutin tenu dans des comtés à forte tradition péquiste.

C'est une multiplication de déboires économiques et sociaux qui a amené le gouvernement péquiste sur la pente savonneuse où tant de gouvernements ont perdu pied au cours de leur deuxième mandat.

Crise

Réélu alors que la situation économique était instable, le Parti québécois n'avait pas prévu que six mois plus tard, les taux d'intérêts bancaires friseront les 20 p. cent.

Les entreprises ferment par centaines, jetant dans un chômage sans issue des milliers de travailleurs et grossissant dans des proportions jamais vues le nombre des assistés sociaux.

La construction domiciliaire et industrielle, symboles de la santé d'une économie, tombe presque à zéro.

Le gouvernement doit mettre en place des programmes d'urgence pour parer au plus urgent.

Toutefois, pour contrer l'inflation et maintenir les finances publiques dans une situation acceptable, le gouvernement doit procéder à des coupures draconiennes: \$840 millions en 1981 et \$670 millions en 1982.

Les résultats sont parfois pénibles: la qualité des services éducatifs et hospitaliers est menacée, des programmes sociaux complets sont révisés tandis que la gratuité ou l'universalité de

certains services est remise en question.

Fonction publique

C'est dans ce cadre de restrictions budgétaires que le gouvernement Lévesque doit faire face à l'échéance des conventions collectives de ses 300.000 travailleurs du secteur public.

Il invite les syndicats à renoncer aux intéressantes augmentations de salaire qu'il leur avait consenties pour juillet 1982, puis, devant leur refus, récupère les sommes déjà versées à l'échéance du contrat de travail.

Il doit alors faire face à une réaction sévère des syndicats, ponctuée de grèves illégales et de quelques scènes de violence.

Le Parti québécois, du même coup, se met à dos une large part de l'électorat où il comptait ses appuis les plus solides: professeurs, cadres moyens, fonctionnaires, syndiqués des secteurs publics, intellectuels, etc.

Perte

Par ailleurs réélu après avoir promis que le Québec resterait fort, le gouvernement Lévesque a dû vite faire face à des négociations constitutionnelles qui se sont conclues sans son accord.

Quelques mois après le scrutin d'avril 1981 en effet, au cours d'une bataille épique avec Ottawa, le Québec se faisait ravir de nuit son traditionnel droit de « veto » constitutionnel.

C'est en vain qu'il a fait appel aux tribunaux pour récupérer ce droit qu'un supposait inattaquable.

Le gouvernement péquiste attribue la responsabilité de cet échec à la fourberie du fédéral et à la trahison des autres provinces tandis que l'opposition rend plutôt responsable l'incapacité du PQ à conserver les droits traditionnels du Québec.

Enfin, signe des temps, l'administration péquiste est menacée là même où elle multipliait les attaques lorsqu'elle siégeait dans l'opposition: son intégrité est mise en doute.

Depuis quelque temps, l'opposition libérale à Québec multiplie les attaques sur ce plan. Elles trouvent dans la presse et dans l'opinion publique une oreille de plus en plus attentive.

C'est dans ce climat houleux et bouleversé que le gouvernement doit préparer le prochain rendez-vous avec l'électorat, prévu pour 1985.

Rendez-vous d'autant plus important pour lui qu'il sera en quelque sorte la reprise, certains disent « la revanche », du référendum du 20 mai 1980.

SONDAGE GALLUP

Un Canadien sur deux vote « contre » un parti

Si des élections fédérales s'étaient tenues en mars, à peu près autant de Canadiens auraient voté pour un parti parce qu'ils l'aimaient ce parti que parce qu'ils détestaient le parti adverse. C'est ce qui ressort d'un sondage de la maison Gallup mené récemment.

Les enquêteurs ont d'abord demandé aux gens pour quel parti ils voteraient. Ensuite, ils ont demandé à ceux qui avaient fait un choix de dire s'ils votaient pour ce parti surtout parce qu'ils l'aimaient ou parce qu'ils détestaient les autres partis.

Quarante-six p. cent des personnes interrogées ont dit qu'ils votaient réellement pour un parti tandis que 41 p. cent ont répondu qu'ils votaient contre un autre parti. Onze pour cent n'ont pas répondu à la question.

Le Parti libéral qui connaît une baisse de popularité depuis deux ans semble être celui qui compte le plus de partisans loyaux. En effet, 60 p. cent de ceux qui ont choisi les libéraux ont dit l'avoir fait parce qu'ils l'aimaient ce parti tandis que le pourcentage est de 46 p. cent pour le N.P.D. et de 37 p. cent seulement pour le Parti conservateur.

	POURCENTAGE TOTAL D'ÉLECTEURS		VOTERAIENT POUR		
	P.L.	P.C.	N.P.D.		
Aiment le parti choisi	46%	50%	37%	46%	
N'aiment pas les autres partis	44%	26%	54%	42%	
Ne savent pas	11%	13%	9%	12%	

Les résultats du sondage sont tirés d'entrevues menées auprès de 776 adultes de 18 ans et plus, qui avaient choisi le parti pour lequel ils voteraient si des élections avaient lieu. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 4 p. cent, une fois sur vingt. Le sondage a eu lieu au début de mars.

Il y a cinq mille sept cent quatre-vingt-quinze bonnes raisons d'acheter une Renault 5.

Parce que chaque dollar compte!

À 5795\$, la Renault 5, le chameau, est certes l'une des voitures les moins chères sur le marché**. Si, à tout hasard, le prix n'est pas pour vous une raison suffisante, voici 5795

autres toutes aussi bonnes raisons d'acheter une Renault 5! 1. Traction avant. 2. Carrosserie monocoque. 3. Suspension indépendante aux quatre roues. 4. Dégivreur de lunette arrière. 5. Cote de 6,5 l/ aux 100km/44 mpg (selon le Guide de consommation de carburant 1982 de Transports Canada). 6. Pneus radiaux Michelin ceinturés d'acier. 7. Volume de chargement de 900 dm³ (31,5 pi. cu.) grâce à la banquette arrière qui se rabat jusqu'au niveau du coffre. 8. Direction à pignon et crémaillère... enfin, l'espace manquant, voyez votre concessionnaire pour connaître les 5787 autres raisons et profitez-en pour faire l'essai de la Renault 5!



le chameau sobre jusque dans son prix.

RENAULT
American Motors

* Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base 1983 de la Renault 5 TL, au 4 janvier 1983. Options, frais de transport, préparation, immatriculation, essence et taxes en sus.

Le concessionnaire peut offrir un prix moindre.

** D'après les prix de détail suggérés par les fabricants pour les véhicules types 1983, au 4 janvier 1983.

et AMERICAN MOTORS sont des marques de commerce d'American Motors Corporation. et RENAULT sont des marques de commerce de la Régie Nationale des Usines Renault. American Motors (Canada) Inc., usager inscrit.

La police de la CUM est à la recherche de cinq personnes disparues

La police de la Communauté urbaine de Montréal est à la recherche de cinq personnes portées disparues.

Isabelle Barrée, 12 ans, demeurait à la Villa Notre-Dame-de-Grâce, au 4434, boulevard Décarie. Elle mesure 1,57 m et pèse 54 kg. Les yeux bleus, les cheveux châtons courts, elle est portée

sa disparition une mini jupe et un chandail. Elle fréquenterait les discothèques du centre-ville. Toute information pertinente peut être communiquée à l'agent Beaudin au 934-2272.

Howard Dobie, 26 ans, est disparu du 3405, rue Patricia, depuis le 19 juillet. Il



Isabelle Barrée
disparue depuis le 2 janvier.

Lors de sa disparition, elle portait des jeans, coupe-vent beige et bottes vert olive. Elle fréquenterait le secteur de la « Main » et les secteurs du district 41, boulevard Gouin et Grenet et la Place Levasseur à Montréal-Nord.

Toute personne pouvant aider les policiers à retrouver cette jeune fille peut communiquer avec l'agent Pierre Lyonnais au 934-2274.

Doreen Miller, 16 ans, est disparue de son domicile du 840, rue Charlevoix, le 9 septembre dernier.



Doreen Miller

De race noire, elle mesure 1,67 m et pèse 54 kg. Elle parle l'anglais.

Elle portait lors de



Francis Lim

Coubertin. De race jaune, il mesure 1,60 m et pèse 46 kg. Les yeux bruns et les cheveux noirs, il parle l'anglais et le chinois.

Lors de sa disparition, il portait un coupe-vent vert, pantalon brun, souliers de course, chandail bleu et foulard gris. Il serait très dépressif. Toute information peut être communiquée à l'agent Gélinas au 934-2262 ou 934-2252.

Howard Dobie mesure 1,77 m et pèse 74,8 kg. Les yeux et les cheveux bruns, il parle l'anglais. Il serait dépressif. Toute information peut être communiquée à l'agent Laramée au 934-2274.

Marie-Josée Amaral-Melo, 27 ans, est disparue de son domicile du 1621, rue William-David, le 20 décembre. Elle mesure



Marie-Josée Amaral-Melo

1,57 m et pèse 50 kg. Les yeux et les cheveux bruns, elle parle le portugais et le français.

Elle travaillerait comme danseuse. Toute information peut être communiquée à l'agent Gélinas au 934-2262 ou au 934-2252.

Francis Lim, 28 ans, est disparu depuis le 12 novembre du 4762, rue Pierre de

ATTENTION:
ENFIN DISPONIBLE! COURS DE **BASIC** SUR MICRO-ORDINATEUR À PARTIR DU 13 AVRIL
Mercredi, jeudi, vendredi 18 h 00 - 21 h 00
Venez réserver votre ordinateur.
Prix à la portée de tous.
Note: Prix spécial pour groupe de dix et plus.
Bienvenues associations et groupes de l'âge d'or.

CENTRE D'ORDINATEUR
(SPECIALISTE: TEXAS INSTRUMENTS)
Les Galeries Dupuis (R-21)
1475, St-Hubert H2L 3Y9
(514) 844-8484

SORTIE MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY

centre énergétique f.d. inc. **CONVERTISSEZ-VOUS! BI-ÉNERGIE** (huile - électricité)

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 30%
ESTIMATION GRATUITE

* Nous attendons les subventions
* Installation et garantie par des experts

Le D-15 de P.S.C.
337-6740

D.R. Gauthier Inc. R.E.C.Q. 104795 C.M.M.T.Q. 79-5709 C.M.E.Q. 7461

centre énergétique f.d. inc.

CONVERTISSEZ-VOUS! BI-ÉNERGIE

NORDIQUE
LA POMPE À CHALEUR CONÇUE POUR LE CANADA

OFFRE INCROYABLE \$150 PAR MOIS

(valable pour un temps limité)

HIVER
Chauffage, économisez jusqu'à 60%

ÉTÉ
Confort et climatisation

337-6740

• Estimation gratuite • Nous attendons les subventions • Garantie et installation par des experts

D.R. GAUTHIER Inc., RECQ, 104795, CMMTQ, 79-5709, CMEQ 7461

SOLITUDE?

Club de rencontre
Les amis des arts
842-3903

PUBLI-REPORTAGE

PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE CHAUFFAGE BI-ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC FAIT LE POINT

Lancé en octobre 1982, le Programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations, a déjà connu un succès retentissant.

En quelques mois seulement, Hydro-Québec a reçu plus de 20 000 demandes de subventions et, au début de mars, on estimait que 10 000 installations de bi-énergie étaient déjà réalisées.

Rappelons que le programme doit se terminer le 31 décembre 1984, mais qu'Hydro-Québec se réserve le droit de n'accepter que les 100 000 premières demandes de subventions.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le programme peut donner accès à deux subventions: celle d'Hydro-Québec, non imposable, qui s'élève jusqu'à 650 \$ d'ici la fin de 1983 (nous y reviendrons plus loin) et celle du Programme canadien de remplacement du pétrole, imposable, et qui représente 50 % des frais de conversion, jusqu'à concurrence de 800 \$.

Pour bénéficier de la subvention offerte par Hydro-Québec, il faut respecter un certain nombre de conditions que nous énumérons brièvement ci-dessous:

1. Pour le moment, seules les habitations individuelles de type unifamilial sont admissibles.
 2. Le système de chauffage principal doit être actuellement alimenté par une source d'énergie autre que l'électricité, à l'exception du gaz naturel.
 3. L'installation de chauffage déjà en place doit être convertie à la bi-énergie par l'addition d'un système de chauffage électrique: éléments électriques insérés dans la chambre d'air chaud, générateur de chaleur à air pulsé, pompe à chaleur, plinthes, etc.
 4. Le système de chauffage à combustion actuel doit être en mesure de fonctionner de façon satisfaisante pendant au moins cinq ans encore. Dans certains cas, une vérification s'impose et une attestation de vie résiduelle doit être délivrée par un maître mécanicien en tuyauterie.
 5. La mise en marche automatique de l'un ou l'autre système de chauffage doit être commandée, soit par une «sonde-thermostat» extérieure scellée, soit par un thermostat relié à une sonde (bulbe) extérieure et également scellée de façon qu'on ne puisse en modifier le point de consigne.
- Ce point de consigne (-12° ou -15°C) est établi en fonction de la zone climatique dans laquelle se trouve l'habitation.

Même si, dans la plupart des cas, l'installation de chauffage bi-énergie n'entraîne pas le remplacement du branchement électrique (communément appelé «entrée»), le consommateur doit toujours s'assurer que la puissance de l'alimentation principale est suffisante pour assurer le fonctionnement approprié du chauffage électrique quand la température extérieure baisse jusqu'au point de consigne prévu.

À ce sujet, nous recommandons au consommateur d'obtenir l'avis d'un maître électricien et, si des travaux sont prévus, de demander à voir le permis que ce dernier doit obtenir de la Direction de l'inspection des installations électriques.

Lorsqu'il est nécessaire de mettre en place un nouveau branchement, il est avantageux que sa capacité puisse répondre à 100 % des besoins de chauffage de l'habitation.

6. Le consommateur doit faire exécuter, moyennant des frais de 25 \$, une analyse énergétique de son habitation selon les modalités prévues par le programme ENERGAIN QUÉBEC. Cette analyse peut être faite avant ou après la conversion et il n'y a pas obligation de faire réaliser les travaux recommandés dans le cadre du programme ENERGAIN QUÉBEC.

7. L'installation de chauffage bi-énergie doit comporter un mécanisme de contrôle qui permettrait éventuellement de la télécommander. Quand Hydro-Québec proposera à ses abonnés, moyennant un tarif avantageux, d'accepter la télécommande de leur système électrique de chauffage, celui-ci devra être assez puissant pour compenser en tout temps les pertes de chaleur de leur habitation. Le consommateur doit donc s'assurer dès maintenant que l'installation de chauffage électrique mise en place dans le cadre du programme bi-énergie réponde à ce critère, s'il désire profiter de ce tarif.

DATES À RETENIR

1. Une installation de chauffage bi-énergie dans une habitation individuelle de type unifamilial doit être réalisée entre le 8 octobre 1982 et le 31 décembre 1983 pour donner droit à une subvention maximale de 650 \$. Une installation faite au cours de l'année 1984 permettra de réclamer un montant fixe de 500 \$.
2. La demande de subvention, dûment remplie sur un formulaire prévu à cette fin, doit parvenir à Hydro-Québec avant le 1^{er} avril 1984 pour la subvention de 650 \$ et, avant le 1^{er} avril 1985, pour le montant fixe de 500 \$.

HYDRO-QUÉBEC NE FAIT PAS L'INSTALLATION DU CHAUFFAGE BI-ÉNERGIE

Il peut être opportun de rappeler qu'Hydro-Québec propose et administre le programme de subventions pour le chauffage bi-énergie, mais qu'elle ne supervise ni n'exécute les travaux d'installation chez le consommateur.

La législation québécoise réserve en effet ce champ d'activité aux membres de la Corporation des maîtres électriciens. C'est donc à eux qu'il faut s'adresser pour faire vérifier la puissance du branchement électrique, pour établir s'il y a lieu d'en faire le remplacement et pour exécuter tous les travaux touchant l'équipement électrique de l'installation.

D'autre part, Hydro-Québec n'a signé aucune entente avec quelque entreprise que ce soit ni confié aucun mandat de réaliser les travaux d'installation du système bi-énergie.

Elle invite donc le consommateur à se renseigner, au besoin, auprès des diverses corporations professionnelles régissant l'activité de leurs membres.

D'AUTRES MESURES DE PRÉCAUTION

Nous croyons également utile de reproduire ci-dessous des extraits du communiqué que l'Office de protection du consommateur a diffusé le 10 février. Dans les circonstances actuelles, ce texte apporte des précisions importantes.

«Les commerçants qui sollicitent les consommateurs en vue d'obtenir leur adhésion au Programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations, programme administré par Hydro-Québec, sont assujettis à la Loi sur la protection du consommateur, et plus particulièrement aux dispositions relatives à la vente itinérante, cela signifie notamment que ces commerçants doivent détenir le permis de vente itinérante obligatoire en vertu de la Loi sur la protection du consommateur et passer des contrats conformes à cette Loi.»

«Rappelons que le permis de l'OPC, sans être une garantie de la bonne qualité des services offerts par le commerçant, indique que ce dernier a déposé un cautionnement pour garantir qu'il observe la Loi sur la protection du consommateur. Dans leur propre intérêt, les consommateurs devraient donc vérifier si le commerçant avec lequel ils s'approprient à transiger dans le cadre du programme administré par Hydro-Québec possède bien son permis de vente itinérante. Rappelons également qu'un contrat de vente itinérante est annulé dans les 10 jours qui suivent celui où le consommateur est entré en possession d'une copie signée du contrat.»

Enfin, le consommateur devrait toujours s'assurer que les appareils électriques installés chez lui, portent le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR).

BI-ÉNERGIE

NOTE DE LA RÉDACTION

On peut se procurer dans les bureaux du service de la Clientèle d'Hydro-Québec un dépliant intitulé «Programme de subventions pour l'installation du chauffage bi-énergie dans les habitations». On y trouvera également un imprimé intitulé «Vous chauffez encore au mazout?», qui décrit les particularités du Programme canadien de remplacement du pétrole.

HYDRO-QUÉBEC RAPPELLE AUX CONSOMMATEURS QUE:

- Toute installation électrique doit être faite par un maître électricien
- Les appareils et systèmes électriques doivent porter le sceau de l'ACNOR
- Les commerçants itinérants qui offrent d'installer le chauffage bi-énergie, sont soumis à la Loi sur la protection du consommateur

DOULEUR
FATIGUE
INSOMNIE
STRESS
CLINIQUE DE BIOTHÉRAPIE
287-9744

IMPÔT PROVINCIAL GRATUIT

Quand H & R BLOCK prépare votre déclaration fédérale à NOTRE BAS PRIX COURANT, votre déclaration d'impôt provinciale sera préparée SANS FRAIS ADDITIONNELS, aux bureaux participants.

Cette offre est valable pour toutes déclarations préparées du 4 au 16 avril 1983.

La solution
H&R BLOCK
pour votre impôt

QUEST 483-1310	EST 722-3511
6151 Sherbrooke O. 819 boul. Décarie 5208 boul. Décarie 6270 Côte-des-Neiges 5997 Lauréndeau 8350 boul. Newman 3845 Wellington 5639 av. Verdun 3544 ouest, Notre-Dame 406 Laffeur 1395 Notre-Dame Lachine 10382C ouest, boul. Gouin Roxboro 1267 av. Greene MAIL WEST ISLAND LES GALERIES LACHINE	6424 Papineau 8854 Hochelaga 5486, av. du Parc 2734 Masson 5716 est, Sherbrooke 4656 Papineau 2307 est, Ontario 4202 St-Denis 3430 est, Bélanger 5134 est, Jean-Talon 7642 St-Hubert 8665 Viau 1380 est, Fleury LES GALERIES D'ANJOU CENTRE D'ACHATS FOREST CENTRE D'ACHATS LEVASSEUR PLACE P.A.T. GALERIES DUPUIS
RIVE-SUD 468-7479	LAVAL 663-9450
2177 Chemin Chamblay 958 Ste-Hélène CENTRE D'ACHATS VICTORIA LES GALERIES COUSINEAU PLACE PORTOBELLO CARREFOUR LA SEIGNEURIE 9 h à 21 h SUR DEMANDE — 9 h à 17 h LE SAMEDI RENDEZ-VOUS DISPONIBLE	237 boul. des Laurentides 400 boul. Labelle CENTRE DUVERNAVY TERRASSES FABREVILLE

Aussi à ces endroits aux heures des magasins

la 3aie | Sears

Bonimart | **EATON**

AUTRES BUREAUX
LACHUTE • ROSEMÈRE • STE-AGATHE • REPENTIGNY



ARTS ET SPECTACLES

QUATRE FILMS CANADIENS EN NOMINATION 500 millions de téléspectateurs, ce soir, pour la remise des Oscars

HOLLYWOOD (UPI-PC) — On estime qu'environ 500 millions de téléspectateurs, à travers le monde, suivront la 55ème remise des Oscars, ce soir, à Hollywood.

Deux films semblent faire cavalier seul pour le titre de meilleure production de l'année: ce sont Gandhi et E.T. the Extra-Terrestrial.

L'émission de trois heures, directement retransmise du Music Center de Los Angeles, a été préparée avec soins. Dudley Moore, Liza Minnelli, Richard Pryor et Walter Matthau agissent à titre de maîtres de cérémonie. Des vedettes tels Tom Selleck, Raquel Welch, Elizabeth McGovern, Robert Mitchum, Robin Williams et Nastassia Kinski, seront également appelées à faire des présentations.

Gandhi, historique de la vie de l'apôtre indien de la non-violence, est favori à 6 contre 5 pour le choix de meilleur film de l'année. Selon les préteurs aux livres, toutefois, E. T., le plus grand succès de box-office de toute l'histoire du cinéma, pourrait surprendre et devancer l'oeuvre de Richard Attenborough. Parmi les autres films en lice, Missing, The Verdict et Tootsie, mais on doute qu'ils puissent devancer les deux précédents. Paul Newman, qui joue le rôle d'un avocat sur le déclin dans The Verdict, pourrait toutefois d'adjuger du titre de meilleur acteur de l'année.

Il fait toutefois la lutte à ce titre au Britannique Ben Kings-

ley, qui a campé Gandhi, et à Dustin Hoffman, qui jouait Tootsie.

Meryl Streep est la grande favorite comme meilleure actrice pour son rôle dans So-

phie's Choice. Louis Gossett est favori à titre de meilleur acteur de soutien, tout com-

me l'est Veronica Lange pour le titre de meilleure actrice de soutien.



La populaire animatrice Bernadette Peters et Peter Allen ont été photographiés lors d'une répétition générale du spectacle qui marquera la 55ème remise des Oscars. Les deux artistes participeront à un spectacle spécial monté en l'honneur du compositeur Irving Berlin.

téléphoto UPI

En tout, 60 statuettes seront distribuées.

Quatre films canadiens figurent d'ailleurs dans les productions mises en nomination. En premier lieu, «Si cette planète vous tient à coeur», un film de l'ONF sur le danger des armements nucléaires qui a reçu récemment une forte publicité grâce au département d'Etat américain qui l'a qualifié de «film de propagande étrangère».

Le film La Guerre du Feu, co-production franco-canadienne à laquelle a contribué Denis Héroux, est mis en nomination dans la catégorie maquillage. Ce film relate l'évolution des hommes de la Préhistoire. Les cinéastes ont eu recours à des techniques sophistiquées de maquillage faisant intervenir le latex, les fausses dents et les perruques de toutes sortes, pour rendre leurs personnages plus véridiques. Même les mam-mouths, qui sont de véritables éléphants revêtus de tapis à poil long, font authentiques.

L'ONF présente également «Après le couperet», un long métrage documentaire sur le milieu des affaires, à Toronto.

Enfin, «Just Another Missing Kid», une émission télévisée de Fifth Estate de CBC, porte sur le drame d'une famille d'Ottawa dont le fils a été assassiné au Colorado. Ce film dénonce certains illogismes du système judiciaire américain.



Réginald Martel

Un aperçu du programme du Salon du livre de Québec

Le 12e Salon international du livre de Québec (SILQ), qui aura lieu du 19 au 24 avril, a fait connaître la semaine dernière les activités nouvelles qui auront lieu cette année. En voici quelques-unes :

■ Des professeurs de l'université Laval, auteurs d'ouvrages scientifiques, donneront de brèves communications, suivies de périodes de questions, au cours d'après-midi universitaires.

■ Des auteurs francophones d'Amérique du Nord (Louisiane, Californie, Nouvelle-Angleterre, Acadie, Ontario et Ouest canadien) participeront au colloque *Ecritures de l'Amérique francophone*.

■ Deux colloques, *Etre femme et communiquer* et *L'écriture en prison* réuniront par communication transatlantique des participants québécois et européens.

■ Un autre colloque, *Communication et liberté*, réunissant des journalistes et communicateurs du Québec et de l'étranger, sera animé par M. Pierre Bourgault.

■ Le SILQ terminera la production d'une série de treize émissions de télévision intitulée *Best-sellers*. M. Claude Carrier, professeur à l'université Laval, dirige des entretiens avec des auteurs du Québec et d'ailleurs.

■ Le film de M. Yves Simoneau, *Pourquoi l'étrange monsieur Zorlock s'intéresse-t-il tant à la bande dessinée ?* sera présenté en avant-première mondiale aux visiteurs.

■ Le 375e anniversaire de la ville de Québec sera souligné au SILQ par une exposition intitulée *À la découverte de la Vieille Capitale* et par la présentation de films.

Faute d'espace, les organisateurs du SILQ ont dû refuser cette année les candidatures d'une cinquantaine d'éditeurs étrangers.

Le président-directeur général du SILQ, M. Lorenzo Michaud, a révélé aussi que les réservations au Centre municipal des congrès et à l'hôtel Hilton sont faites jusqu'à l'an... 2000 !

De tout en bref

Le Conseil culturel de la Rive-Sud de Montréal organise, sous le titre *le Bateau-Livre*, des «escaliers littéraires» d'une journée à Tracy, Valleysfield et Saint-Jean-Richelieu. Des *happenings d'écriture* seront animés par Mme Christine Brouillet ou M. Georges Dor ou M. Jean-Claude

Germain. MM. Noël Audet, Jean-Yves Thèberge et Robert Baillie se partageront l'animation de l'atelier *Le Plaisir de lire*. On s'informe auprès de Mme Denyse Journault au 651-0694.

Le 50e ouvrage de la collection «Cahiers du Québec», aux éditions Hurtubise HMH, est consacré aux *Edifices conventuels du Vieux Montréal*. C'est une oeuvre de M. Robert Lahaise.

M. Ronald Martel, ancien président de l'Association des auteurs des Cantons de l'Est, a reçu le prix littéraire Juge-Lemay de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

Près de trois douzaines d'écrivains québécois participeront à Québec à la 11e Rencontre québécoise internationale des écrivains. On remarque cette année la présence de plusieurs femmes, en espérant qu'il en sera ainsi désormais et que le thème, *Écrire l'amour*, n'a pas été le prétexte de cette ouverture.

M. Jean-François Giroux lira des extraits de *Clinique de sang* à la soirée «Écriture d'ici» du mardi 12 avril, à 21 heures, au café Le Toucan. Il sera présenté par Mme Janou Saint-Denis.

Les candidatures aux Prix du Québec, dont le prix Athanase-David en littérature, seront reçues jusqu'au 30 avril. Toute personne, groupe ou association peut présenter une candidature. On s'informe au Secrétariat des prix au (418) 643-8900.

La série littéraire *Pluriel*, organisée par le poète montréalais M. Ray Filip, tiendra sa dernière séance de la saison le lundi 18 avril. On y entendra Mme Mary Di Michele et M. Michel Garneau. C'est à 20 heures à la galerie It, au 2013 du boulevard Saint-Laurent à Montréal.

À la Place aux poètes le 13 avril, Mme Yolande Villemarec; le 20 avril, M. Jean-Paul Daoust; et le 27 avril, les poètes québécois d'origine haïtienne MM. Jean Fayolle, Jean-Pierre Julio, Joseph-Pierre Léonard et Max Dorsain. Les soirées ont lieu au 1682 de la rue Saint-Denis.

Les candidatures au prix Lionel-Groulx de l'Institut d'histoire de l'Amérique française devront être reçues avant le premier juin 1983. On s'informe au 271-4759.

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15
20:00
TENNIS:
LA COUPE SANI-SPORT:
Championnat Provincial de Tennis en simple, masculin et féminin, présenté depuis le Club Sani-sport de Boucherville.

TVSQ 25-15
TÉLÉ DES SPORTS
07:00 **LA BONNE HABITUDE**
Conditionnement physique, avec la collaboration de Kino-Québec.
07:30 **LA BONNE HABITUDE**
Conditionnement physique, avec la collaboration de Kino-Québec.
08:00 **LE DERNIER DROIT**
L'actualité dans le monde des courses.
08:30 **JOGGING AGROPUR**
Chronique alimentaire: Gâteau renversé aux pêches, chronique médicale: Le choix d'une compétition.
09:00 **HOCKEY JUNIOR MAJEUR**
Les Cataractes de Shawinigan reçoivent les Juniors de Verdun, pour les éliminatoires de la ligue de hockey junior majeur du Québec.
12:00 **TÉLÉ-BILLARD 83**
Gaston Leblanc vs Langis Lévesque.
13:00 **EN COURANT LES BOIS**
Le trappage et la chasse au caribou et à l'original.
14:00 **HOCKEY JUNIOR MAJEUR**
Les Cataractes de Shawinigan reçoivent les Juniors de Verdun, pour les éliminatoires de la ligue de hockey junior majeur du Québec.
17:00 **LA BONNE HABITUDE**
Conditionnement physique.
17:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Présentation des courses du samedi.
18:00 **LE MONDE DES COURSES**
Tribune téléphonique animée par Robert Arel en direct de Blue Bonnets.
18:30 **RACQUETBALL**
Championnat international de racquetball. Quart de finale chez les femmes. Part.: Jackson vs Laura Martino.
20:00 **TENNIS**
Le Championnat provincial de tennis en simple masculin et féminin.
22:00 **LES QUILLES**
Tournoi «Champion» de petites quilles par équipes pour amateurs. Part.: Michel Martel et René Thomas vs Daniel Rocheleau et Daniel Bourdeau.
23:00 **JOGGING AGROPUR**
Animateurs: Jo Mallejac et Claudine Douville.
23:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Voir 17h30.
00:00 **HOCKEY JUNIOR MAJEUR**
Les éliminatoires de la ligue de hockey junior majeur du Québec. Les Cataractes de Shawinigan reçoivent les Juniors de Verdun.
03:00 **BOXE PROFESSIONNELLE**
Carte de 5 combats mi-moyens: Gaétan Hart contre Pierre Huneault.
06:00 **TÉLÉ-BILLARD 83**
Tournoi «Billard Canadas» au jeu de huit. Part.: Gaston Leblanc vs Langis Lévesque.

TVEQ 24
13:00
HEBDO-SCIENCE:
Les familles monoparentales, le carburant synthétique, les anguilles malades du St-Laurent et la violence chez les filles sont les dossiers en étude. (Production U. de M. et Hebd-Science).

TVJQ 26-20
TÉLÉ DES JEUNES
10:30 **SCIENCE ATOUT**
Documentaires scientifiques.
11:00 **PLUCHE ET BRINDILLE**
Choses d'une même couleur.
11:30 **LE PETIT DÉBROUILLARD**
L'anneau de Moebius.
12:00 **MAG 26**
12:15 **ZELTRON**
L'énergie.
12:30 **GLOBULE ET ROBINET**
L'erreur.
13:00 **FANTASIES BULGARES**
«L'évolution», «La pluie de Paris».
13:30 **TOPINO**
Topino se retrouve au paradis.
14:00 **GRÉNIER SOUS LA MER**
Les récifs de corail.
14:30 **AM STRAM GRAM**
Peinture sur lutrin.
15:00 **SERVICE SECRET**
Le dernier train pour Bluffers Hall.
15:30 **GLOBULE ET ROBINET**
Question de zoo.
16:00 **MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN**
Vautour de pinces à linge.
16:30 **MINIFÉE**
«Le jeu des mille-pattes».
17:00 **MAG 26**
17:15 **PIROULI**
Dramatiques avec marionnettes.
17:25 **LE COURRIER DE MIREILLE**
17:30 **SCIENCE ATOUT**
«Le rêve d'Icare», «Le matin».
18:00 **DÉLICES DE GOUTATOU**
L'art culinaire.
18:30 **COUREURS DES BOIS**
«La marmotte».
19:00 **PAROLE AUX JEUNES**
19:30 **ZELTRON**
L'énergie.
19:45 **LE COURRIER DE RADIO-VIDÉO**
20:00 **AVANT-PREMIÈRE/CINÉMA**
Volez: «Primeurs».
20:30 **INFO-LOGEMENT**
21:00 **PARLONS MAGAZINES**
Animatrice: Lyne Rouillé.
21:30 **LA CITÉ CABLÉE**
La télédistribution.
22:00 **L'UNIVERS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**
Les 100 ans de services de Bell Canada.
22:30 **LA CROIX-ROUGE PRÉSENTE:**
Trois courts métrages.
23:00 **QUÉBEC AU TRAVAIL**



Lyne Rouillé (photo) analyse les articles qui paraissent dans Les Publications Québécois du mois d'avril, en compagnie de leur directeur. «Parlons magazines» à voir à 21h00.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

CANAL 9
14:30
MUSIQUE PAYSANNE:
Michel Robert est l'artiste invité de Gaétan Richard et Ade Gagnon.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 20
11:30
PETIT DÉBROUILLARD:
L'anneau de Moebius, les fils électriques et la pollution de l'eau sont quelques-uns des thèmes abordés par l'Oncle Pierre.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale 270-6161
Télé-câble Vidéotron 656-2111
Télé-câble de la Rive Sud 833-1920
Câblodistribution Haut Richelieu 346-1127
Transvision Rive Sud 655-6300
Télé-câble des Mille Îles 471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

Stéphane Grappelli
Le plus grand violoniste de jazz au monde

BILLETTS EN VENTE AUJOURD'HUI

Avec **MARTIN TAYLOR**, **PATRICE CARATINI**, **MARC FOSSET**
MARDI 10 MAI À 20 H
Billets: \$10 - \$12 - \$14
Plus frais de service
Achats téléphoniques par cartes de crédit Visa et Master Charge — Tél.: 288-3782
Une présentation des Concerts Premier Ltée

Le lundi 11 avril à 21 h.
SPÉCIAL PLATEAU MONT-ROYAL
ILLUMINÉS ET MACRAMÉS

la kermesse du plateau casino

cheap
vet
passionnant

tous les LUNDIS, 21 h 00 jusqu'au 30 mai au CASINO 316 ouest, rue Ste-Catherine, coin Bleury, métro Place des Arts 6 00 \$ 866-2213

Jeux de hasard et d'improvisation, la kermesse met en vedette les meilleurs improvisateurs de l'heure: Denis Bouchard, Yves Desgagnés, Johanne Fontaine, Rémi Girard, Claude Larocque, Sylvie Legault, Hélène Mercier, Sylvie Potvin, Gilles Renaud et Julie Vincent.
Musiciens: Claude Vendette, Diane Labrosse, Tilou Babin, Raffaele Artigliere et Bernard Poirier.

la presse ciel-mf 98.5

INVITENT 500 PERSONNES
A LA PREMIÈRE DE LA NOUVELLE PIÈCE de JANETTE BERTRAND

"Dis-moi le si j'dérange"
avec **JULIETTE HUOT**

Mise en scène: **JANINE SUTTO**
Chanson: J'AI BESOIN DE PARLER
Interprétée par **GINETTE RENO**
Paroles de JAC FRAMONCHON
Musique de JACQUES SUTTO

Avec l'aimable participation de MICHEL HASMIN

LE JEUDI 21 AVRIL À 20h
AU THÉÂTRE MAISONNEUVE DE LA PLACE DES ARTS

Le concours débute le 2 avril pour se terminer le 11 avril 1983.
Le tirage au sort des 250 paires de billets aura lieu les 14 et 15 avril 1983.
Le texte des règlements relatifs à ce concours est disponible à la réception de CIEL-MF.

«Dis-moi le si j'dérange»
CIEL-MF
89, rue Saint-Charles ouest
LONGUEUIL (Québec) J4H 1C5

NOM..... APP.....
ADRESSE.....
VILLE.....
CODE POSTAL..... TEL.....

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS

ARTS ET SPECTACLES

Où s'en va Pro Musica?

DORIAN WIND QUINTET - Karl Kraber (flûte), Gerard Reuter (hautbois), Jerry Kirkbride (clarinette), David Jolley (cor) et Jane Taylor (basson). Avec JAMES TOCCO, pianiste. Hier après-midi, salle Malsbrounne de la Place des Arts. Présentation: Société Pro Musica.

En arrivant au concert hier, on apprenait que le Nielsen était remplacé par la Kleine Kammermusik de Hindemith.

Le changement a son importance pour celui qui suit les concerts avec une certaine intelligence et qui pousse même l'«audace» jusqu'à y venir avec la partition. Mais Nielsen ou Hindemith, Hindemith ou Nielsen, c'est visiblement la même chose pour la «direction» de Pro Musica, qui, de deux choses l'une, ou bien a perdu toute notion de la réalité environnante, ou bien a si peu d'estime pour son public qu'elle ne pense même pas à avertir celui-ci du changement.

Quel manque de sérieux! Autrement, la Société Pro Musica, c'était quelque chose... Aujourd'hui, c'est n'importe quoi. Mais ce public, à qui on impose changements d'artistes, changements de programmes, et quoi encore, a fini par perdre intérêt et se fait de plus en plus rare aux

concerts de l'auguste société. Hier, par exemple, il aurait été plus simple de compter les sièges occupés que les vides.

Sans vouloir tourner le fer dans la plaie, je dois dire que ceux qui sont restés chez eux ont été les gagnants. Ce Dorian Wind Quintet, qui nous vient des USA, est un ensemble honnête, sans plus. Cinq premiers-pupitres de l'OSM qui se grouperaient autour de lutrins feraient probablement mieux et, côté piano, un Brassard ou un Savard feraient certainement mieux que monsieur Tocco. Le hautboïste est le seul membre du groupe qui joue avec une certaine personnalité. Il se réjouira à la pensée que, grâce à lui, c'est l'oeuvre la moins importante du programme qui a reçu la meilleure exécution. Malheureusement, M. Reuter (c'est son nom) bouge sans arrêt, comme s'il était pris de la Danse de Saint-Guy (je lui passe un problème d'anche, dont il n'est probablement pas responsable).

Les transcriptions de pièces pour orgue de Bach n'apportent absolument rien à cette musique, mais elles alimentent le maigre répertoire pour vents. Le Beethoven a reçu ce qui semblait être une première lecture. Quant au Hindemith, il ne figurait pas au programme d'abord annoncé. Je n'avais donc pas la partition avec moi, je n'avais pas l'oeuvre dans l'oreille non plus, et je ne saurais dire si tout ce que j'y ai entendu était conforme au texte.

Après l'entracte, un monsieur qui ne s'est pas identifié a fait savoir que Pro Musica annoncera cette semaine «deux grandes surprises» (il y a en effet conférence de presse mercredi). Je sais que l'une de ces «surprises», c'est que, contrairement à la rumeur qui a circulé, l'«enfant chéri» de feu Gertrude Gendreau ne mourra pas. Et je crois savoir que l'autre «surprise», c'est que les concerts auront désormais lieu le soir.

CLAUDE GINGRAS

Selon la programmation originale, ce dernier concert de la saison de Pro Musica devait être donné par le Sextuor à cordes de l'Orchestre de Paris. Sans avertissement, sans raison donnée, un autre nom apparut soudain à la date du 10 avril: Dorian Wind Quintet avec James Tocco, pianiste. Le programme du Dorian Quintet comportait, comme oeuvre principale, le Quintette op.43 de Carl Nielsen.

Rush fait délirer la foule du Forum

Après avoir conquis Los Angeles et New York où le groupe a fait salle comble dernièrement, Rush envahissait le Forum de Montréal, jeudi dernier, avec la complicité d'une jeunesse délirante.

JEAN BEAUNOYER

Contrairement à la plupart des vedettes qui triomphent à la suite d'un spectacle particulièrement réussi, le groupe canadien Rush a eu droit au délire d'une foule qui remplissait le Forum avant les premières mesures d'une série de succès que tout le monde semblait parfaitement connaître. On avait attendu Rush si longtemps. L'impatience, le propre de la jeunesse, était manifeste, hier. Il ne fallait pas quitter son siège

bien longtemps pour voir le troupeau se disputer la petite place. Stimulés par une ambiance survoltée et «mêlés» par des odeurs qui ne trompent pas, les jeunes rockers qui formaient la grosse majorité de l'assistance ont donné le ton à une soirée intense et virile.

Beaucoup de bruits pendant le spectacle, des cris, des applaudissements qui rivalisaient avec la musique d'un groupe qu'on aimerait mieux entendre. Geddy Lee, soliste et guitariste est extraordinaire de souplesse, d'agilité et d'imagination. Neil Peart est définitivement l'un des meilleurs batteurs en Amérique. Alex Lifeson complète le trio de musiciens qui ont connu leurs meilleurs moments, jeudi, en interprétant des extraits de leur dernier album Signals.

ACHEVÉ DE TOURNER EN DÉCEMBRE La première de Maria Chapdelaine le 28 avril

(PC) - Achevé de tourner en décembre dernier au lac Baskatong, Maria Chapdelaine sera présenté en première mondiale jeudi le 28 avril, dans une salle du centre-ville. Le lendemain, le long métrage tiré du roman de Louis Hémon et que dirige Gilles Carle prendra l'affiche dans 25 salles de cinéma du Québec. Le film est produit par Astral-Bellevue-Pathé, de Saint-Laurent. Les principaux interprètes de l'histoire qui se passe au Lac-Saint-Jean sont Carole Laure, Nick Mancuso, Pierre Curzi, Amulette Garneau, Donald Lautrec et Pierre Curzi.

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:00 (7) - Pierre Nadeau rencontre Le Père Jaouen, jésuite, capitaine du voilier L'espoir sur lequel embarquent des jeunes en difficulté.

ma, qui en est ce soir à son 55ième anniversaire. Les animateurs seront: Walter Matthau, Liza Minnelli, Dudley Moore et Richard Pryor. Des belles femmes, des hommes bien peignés, beaucoup de suspense, et peut-être votre film préféré qui obtiendra un Oscar.

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE CINÉMAS UNIS

PARISIEN: 12.20, 2.10, 4.05, 5.55, 7.50, 9.45. GREENFIELD: SEM. 6.15, 8.00. LAVAL: SEM. 6.15, 8.00. VERSAILLES: SEM. 6.10, 7.50. CHATEAU 1: UN FILM DE FORCED VENGEANCE. ST-DENIS & BELANGER 271-0209. 2e FILM DANS CHAQUE CINÉ. LAVAL 5 GREENFIELD PARK 3. CENTRE LAVAL 688-7776 PL. GREENFIELD PARK 671-6129.

CHUCK NORRIS. UN FILM DE JOHN DAHL. 18 ANS. LE VERTIGÉ DE LA MORT. CHATEAU 1. UN FILM DE FORCED VENGEANCE. ST-DENIS & BELANGER 271-0209. 2e FILM DANS CHAQUE CINÉ. LAVAL 5 GREENFIELD PARK 3. CENTRE LAVAL 688-7776 PL. GREENFIELD PARK 671-6129.

UN FILM TRÈS TRÈS ÉPIQUE! 18 ANS. LE CHEF SE DENIAISE. 2e FILM DANS CHAQUE CINÉ. LA CITÉ SEM. 6.05, 7.15, 8.30. CHATEAU 1.25, 3.50, 6.15, 8.40. GREENFIELD: SEM. 6.10, 7.35, 8.50. LAVAL: SEM. 6.25, 7.35, 8.50. VERSAILLES: SEM. 6.10, 7.25, 8.30. CHATEAU 2 GREENFIELD PARK 2. ST-DENIS & BELANGER 271-0209 PL. GREENFIELD PARK 671-6129. LAVAL 3 VERSAILLES 3. CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON.

The Outsiders. IMPERIAL CLAREMONT: SEM. 6.00, 14.30. BLEURY 288-7102. CLAREMONT 4.15, 6.00, 7.45, 9.35. 5038 SHERBROOKE O. 486-0973 VENDÔME.

"DRÔLE ET RÉUSSI." UN FILM DE GIULIANO MONTALDO. UN JOUET DANGEREUX. NINO MANFREDI et MARLENE JOBERT. ELYSÉE 1 SEM. 7.15, 9.30. 35 MILTON 842-6053.

NINO MANFREDI • ELEONORA GIORGI. NU DE FEMME. 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. LE PARISIEN 5. 480 ST-CATHERINE O. 866-3856. 6:15, 7:50, 9:25. LE MYSTÈRE DE PICASSO. ELYSÉE 2. 35 MILTON 842-6053.

Black Stallion Returns. LOEWS: 12.05, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00. FAIRVIEW: SEM. 7.10, 9.10. CINÉ-PARC DOLLARD: OUVERTURE À 6.00. LE SPECTACLE DÉBUTE AU CRÉPUSCULE, RADIO AM REQUIS. LOEWS 3. 6.00. LE SPECTACLE DÉBUTE AU CRÉPUSCULE, RADIO AM REQUIS. 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL. FAIRVIEW 2. Cinéparc DOLLARD 1. TRANS-CAN 52 697-8095 TRANS CANADIENNE 55 684-8447.

STALLONE. MAINTENANT IL SE BAT POUR SA VIE! LE DEVASTATEUR (FIRST BLOOD). AUX LAVAL, GREENFIELD & VERSAILLES. PARISIEN: 12.20, 2.10, 4.05, 5.55, 7.50, 9.45. GREENFIELD: 6.15, 8.00. LAVAL: 6.15, 8.00. VERSAILLES: 6.10, 7.50. Le PARISIEN 1 GREENFIELD PARK 1. 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 PL. GREENFIELD PARK 671-6129. LAVAL 1 VERSAILLES 1. CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON.

EN NOMINATION POUR 6 OSCARS. OFFICIER ET GENTLEMAN. ACTRICE, Debra Winger. Le PARISIEN 2. PARISIEN: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35. LAVAL: 7.00, 9.20. VERSAILLES: 7.00, 9.10. LAVAL 2 VERSAILLES 2. CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON.

VOICI ART LONG. IL VA DEVENIR L'HOMME LE PLUS DUR D'AMÉRIQUE. KISS ME GOODBYE. PALACE 1. SPECTACLE DÉBUTE AU CRÉPUSCULE, RADIO AM REQUIS. 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL. DORVAL 1. Cinéparc DOLLARD 4. 260 AVE DORVAL 631-8586 TRANS CANADIENNE 55 684-8447.

LES UNS LES AUTRES. UN FILM DE CLAUDE LÉLOUCH. Le PARISIEN 3. 480 ST-CATHERINE O. 866-3856. 1:00, 4:30, 8:00.

WALT DISNEY'S THE SWORD IN THE STONE. WINNIE-LE-POOH. KENT: SEM. 7.30, 9.30. DORVAL: SEM. 7.05, 9.05. KENT 2 DORVAL 3. 6100 SHERBROOKE O. 489-9703 260 AVE DORVAL 631-8586.

LOCAL HERO. «VRAIMENT ORIGINAL, MAGIQUE...» - NEW YORK TIMES. 12.50, 2.55, 5.00, 7.05, 9.10. PALACE 2. SPECTACLE DÉBUTE AU CRÉPUSCULE, RADIO AM REQUIS. 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL.

«LE KING OF COMEDY» de Scorsese est SENSATIONNEL! - Stephen Scalet's US MAGAZINE. THE KING OF COMEDY. ROBERT D. NIRO JERRY LEWIS. Le CINEMA. WESTMOUNT SQUARE 931-2477. 7:00, 9:10.

EN NOMINATION POUR 6 OSCARS AUSTRALIENS incluant - MEILLEUR FILM. SEM. 6.30, 9. WE OF THE NEVER NEVER. 1224 AVE GREENE 937-2747.

SALON DES SCIENCES OCCULTES le fantastique hypnotiseur DOMINEAU et LE FESTIVAL DE L'HORREUR 83. EN SPECTACLE: Les Kobras et la scie infernale, Pancho, le maniaque aux couteaux, King Kong, le gorille, Rojan, l'incroyable magicien, Bernard Simon, l'homme qui parle aux morts. *animateur* Ti-Polo Vincent. CENTRE PAUL-SAUVÉ du 8 au 17 avril 83 - ouvert de midi à minuit. Admission: Adultes: 4,75\$ - Étudiants: 4,00\$. DES SENSATIONS FORTES VOUS Y ATTENDENT. COUPON RABAIS 150\$ Présentez ce coupon à la caisse du Centre Paul-Sauvé. Valide du lundi au vendredi (1 coupon par personne). Rabais sur le prix ordinaire de 4,75\$.

MAN/WOMAN and Child. LOEWS 1. 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL. 12:00, 2:00, 4:00, 5:40, 7:30, 9:20. PALACE 5. 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL. 12:25, 2:40, 5:00, 7:15, 9:35.

MARSHA MASON - JASON ROBARDS DONALD SUTHERLAND. MAX DUGAN RETURNS. YORK. 1487 ST-CATHERINE O. 937-8978 GUY. YORK: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15. FAIRVIEW: SEM. 7.30, 9.30.

JEREMY IRONS BEN KINSLEY PATRICK MCKE. BETRAYAL. 1.15, 3.10, 5.05, 7.00, 9.00. PLACE VILLE-MARIE. CINÉMA 1 866-0689. 48 HRS. Nick Nolte Eddie Murphy. 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. PALACE 6. 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL.

Simpsons, c'est la solution!

Le blazer... atout-mode indispensable



Rabais \$20

**Seyant blazer
polyester/
rayonne**

Votre blazer classique est un bon choix de base pour votre garde-robe. Que vous le portiez avec une blouse classique ou une camisole décolletée, il est toujours de mise en toute occasion. Confection canadienne en polyester / rayonne, doublure acétate. Blanc, marine ou noir. Tailles moyennes 6 à 18, petites 6 à 16.

Prix ord. Simpsons \$55

vente **34⁹⁹**

Rayon 304, vêtements sport pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



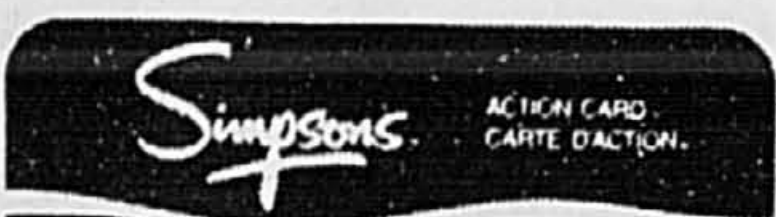
Meilleurs achats Simpsons

12 pages regorgeant d'une foule de bons achats pour vous, votre famille et votre foyer! En plein essor jusqu'au 16 avril.

Simpsons^{MD}

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué H4T 1K5



1 123 456 789 0

